

L'implication de l'industrie chimique allemande dans la Shoah : le cas du Zyklon B

Hervé Joly

▶ **To cite this version:**

Hervé Joly. L'implication de l'industrie chimique allemande dans la Shoah : le cas du Zyklon B. Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine, 2000, 47 (2), pp.368-400. halshs-00188958

HAL Id: halshs-00188958
https://shs.hal.science/halshs-00188958

Submitted on 19 Nov 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L’implication de l’industrie chimique allemande dans la Shoah : le cas du Zyklon B

Le Zyklon B, dérivé de l'acide cyanhydrique utilisé dans les chambres à gaz par les SS pour l'extermination d'êtres humains, est à la fois célèbre et méconnu. Bien qu'il soit à l'origine, selon les chiffres fournis par Raul Hilberg, d'environ un cinquième des victimes juives du nazisme seulement[1], il est, de par son emploi à Auschwitz, notoirement associé à cette dimension industrielle du meurtre qui caractérise la Shoah. L'étude du Zyklon B se trouve donc au croisement de l'histoire du génocide et de l'histoire économique. Alors que les responsabilités des entreprises qui ont construit les moteurs à explosion qui crachaient le monoxyde de carbone dans les chambres à gaz de Treblinka ou fabriqué les fusils et les balles des *Einsatzgruppen* n'ont jamais été spécifiquement mises en cause, l'implication dans la production et la commercialisation du Zyklon B reste une des accusations les plus infamantes qui pèsent sur l'industrie allemande. Ainsi, lorsque le plus grand banquier de la RFA, Hermann Josef Abs, décède en 1994, un quotidien français rappelle, dans son portrait nécrologique, qu'il « siégea [jusqu'en 1945] au conseil d'IG Farben, *Konzern* chimique de sinistre mémoire, producteur du Zyklon B des camps de la mort »[2]. Si les autres instruments du génocide sont perçus comme des produits banals qui ne rangent pas leurs fabricants parmi les complices du crime, la livraison d'un gaz aussi dangereux et d'usage aussi peu répandu que le Zyklon B à la SS est apparue beaucoup plus compromettante pour les entreprises.

Il existe déjà des évocations de l'utilisation génocidaire du Zyklon B chez les historiens de la Shoah[3], mais son histoire économique, et surtout sa préhistoire avant Auschwitz, restent encore largement à écrire. Les « révélations » d'Annie Lacroix-Riz

---

[1] Raul Hilberg donne ainsi le chiffre d'un million de tués à Auschwitz et de 50 000 à Lublin-Majdanek. Dans les 4 autres camps d'extermination (Kulmhof, Belzec, Sobibor et Treblinka), qui totalisent 1 650 000 morts, les chambres à gaz ont fonctionné avec du monoxyde de carbone provenant de moteurs à explosion. Le reste des 5,9 millions de victimes ont fait l'objet d'autres formes « plus classiques » d'assassinats, notamment par des fusillades massives ; *La destruction des Juifs d'Europe*, Paris, Fayard, 1988, p. 774-775 en particulier.

[2] *Le Monde*, 10 février 1994. Cette allégation repose sur un raccourci contestable (cf. *infra*). La responsabilité principale d'IG Farben réside dans l'exploitation, dans des conditions exécrables, comme main d'œuvre pour sa nouvelle usine de production de caoutchouc synthétique *(Buna*) d'Auschwitz-Monowitz, de détenus du camp voisin, qui n'y trouvaient, jusqu'à leur épuisement rapide, qu'un sursis très provisoire à l'extermination dans les chambres à gaz ; cf. Peter Hayes, *Industry and Ideology. IG Farben in the Nazi Era*, Cambridge University Press, 1987, p. 347-368.

[3] Voir, en particulier, la brève mais excellente synthèse, à partir essentiellement des documents de l'accusation du procès IG Farben (série NI), de R. Hilberg, *op. cit.,* p. 768-775. Deux auteurs allemands viennent de consacrer un livre entier au Zyklon B, sous l'angle particulier de l'histoire de l'entreprise Testa (cf. *infra*), qui, même s'il reste essentiellement descriptif, présente le grand mérite de rassembler une documentation considérable : Jürgen Kalthoff, Michaël Werner, *Die Händler des Zyklon B, Tesch & Stabenow, Eine Firmengeschichte zwischen Hamburg und Auschwitz*, Hamburg, VSA, 1998.

sur un possible emploi, dans les camps de la mort, du Zyklon B produit en France par l'entreprise Ugine, n'auraient pas suscité une telle polémique si son usage international déjà ancien comme produit antiparasite avait été mieux connu[4]. Il ne s'agit pas ici d'absoudre les entreprises de leurs responsabilités, mais de préciser dans quelles circonstances elles ont été amenées, sans que cela corresponde forcément à un engagement conscient de l'ensemble des acteurs, à se faire les complices du meurtre industriel. L'économie du Zyklon B s'est constituée dans les années 20 et s'est développée sous le nazisme dans un cadre qui, s'il n'y conduisait pas nécessairement, s'est soudain révélé très favorable à un détournement génocidaire.

UN PRODUIT ANTIPARASITE EFFICACE MAIS DANGEREUX

Malgré les avantages invoqués par l'entreprise Degesch détentrice du brevet, le Zyklon B n'est pas un produit antiparasite ordinaire et son utilisation doit obéir, du fait de sa dangerosité extrême, à des règles strictes.

Un dérivé de l'acide cyanhydrique censé faciliter son usage comme produit antiparasite

L'acide cyanhydrique (HCN) est un produit chimique connu depuis très longtemps. Son usage comme insecticide dans l'agrumiculture (citronniers et orangers) remonterait aux Etats-Unis à 1887[5]. En Allemagne, c'est seulement pendant la 1ère guerre mondiale que son usage antiparasite se généralise. Si des essais effectués comme gaz de combat s'avèrent peu concluants, en raison de sa trop grande volatilité, son emploi dans la lutte contre les poux se développe dans les armées allemandes et autrichiennes à partir de 1917. Un Comité technique de lutte contre les parasites est créé sous la tutelle du ministère prussien de la Guerre et des désinsectisations sont menées dans des wagons sanitaires, des casernes et des navires. A la suite de la défaite, le comité est transformé, en mars 1919, en société à responsabilité limitée *(Deutsche Gesellschaft für Schädlingsbekämpfung mbH, Degesch* en abrégé) et cédé à l'industrie chimique privée.

---

[4] Sur cette affaire, voir notamment le dossier du mensuel *L'Histoire*, n° 210, mai 1997 et l'interview de Denis Peschanski dans *Libération*, 23 décembre 1999.

[5] L. Gassner, W. Rasch, « 25 Jahre Blausaüre ! », *Zeitschrift für hygienische Zoologie und Schädlingsbekämpfung*, 1941, vol. 33, n° 7, p. 163.

Les usages civils restent cependant limités par l'extrême dangerosité du produit. Si l'acide cyanhydrique est très efficace pour la destruction des rongeurs et de la plupart des insectes, l'inhalation d'une très faible quantité (1 mg par kg de poids de corps) est mortelle pour l'homme. Les utilisateurs doivent porter des masques et s'assurer que personne n'entre dans un local en cours de traitement. Le risque est d'autant plus grand que l'évaporation sous forme gazeuse de l'acide cyanhydrique pur n'a aucun effet irritant susceptible de prévenir de sa présence (il ne dégage qu'une légère odeur d'amande).

L'utilisation de l'acide cyanhydrique est également rendue difficile par son instabilité chimique qui empêche de le transporter sous cette forme. Il doit, selon le procédé Bottich élaboré en 1917[6], être préparé sur le lieu d'utilisation en mélangeant dans un récipient en bois du cyanure de sodium solide avec de l'acide sulfurique. En 1920, un chercheur de l'Institut Kaiser-Wilhelm de Berlin dépose bien un brevet qui consiste à ajouter à l'acide cyanhydrique un adjuvant qui donne un effet à la fois irritant pour avertir l'utilisateur et stabilisant pour permettre une conservation et un transport sous forme liquide, sans que le flacon soit attaqué. Le procédé est commercialisé par la Degesch sous la marque Zyklon, mais il n'arrive pas à s'imposer à la place du précédent, notamment parce que l'adjuvant serait susceptible de faire partie des produits considérés comme gaz de combat par le traité de Versailles[7].

C'est en 1926 qu'est présenté un nouveau procédé qui va connaître un grand succès commercial. Il prend le nom, à la suite du précédent appelé Zyklon A, de Zyklon B. D'après la présentation du brevet, il s'agirait de la solution idéale. Le problème de la stabilité de l'acide cyanhydrique pour sa conservation et son transport serait résolu. *« L'invention consiste à laisser absorber de l'acide cyanhydrique liquide dans des substances poreuses comme du kieselgur, du diatomite [matière siliceuse] ou équivalent et à enfermer le produit dans des récipients opaques tels que des boîtes métalliques. Le mélange y reste stable et tout risque d'explosion est exclu ; au lieu d'application, il suffit d'ouvrir les récipients et l'acide cyanhydrique*

[6] Ce procédé Bottich (baquet en allemand), déposé en Allemagne en juillet 1917, fait l'objet d'une déclaration de brevet en France en 1921 (n° 533 104, Office national de la propriété industrielle-ONPI).

[7] Paul Weindling, « The uses and abuses of biological technology : Zyklon B and gas disinfectation between the first world war and the Holocaust », *History and Technology*, 1994, vol. 11, p. 293-294.

s'évapore »[8]*.* L'utilisation serait très facile : « *en choisissant des boîtes de taille adaptée, on peut faire un dosage correspondant à la taille de la pièce ; si l'on étale le contenu de la boîte en une couche fine, le contenu s'évapore en 10 minutes environ, ce qui fait que la concentration maximale du gaz dans la pièce est atteinte rapidement.* » Les avantages par rapport aux procédés précédents sont soulignés[9]. Alors que le procédé Bottich produirait une quantité importante de déchets toxiques, le Zyklon B ne laisserait subsister, après le dégagement du gaz, que la matière poreuse inerte. De même, à la différence de son prédécesseur, le Zyklon A, il n'aurait pas d'effet corrosif sur les récipients. Ceux-ci peuvent être stockés sans précaution particulière pendant plusieurs mois sans risque de dispersion du contenu[10]. Le brevet prévoit que la stabilité peut être accentuée par l'ajout d'« un stabilisateur comme par exemple l'acide sulfurique ou l'acide oxalique »[11]. En pratique, le Zyklon B sera, sans que cela soit explicitement prévu par le brevet, normalement livré par la Degesch avec deux adjuvants, un produit chloré (*Chlorkohlensäureethylester*), à titre de stabilisateur, et du bromacétate d'éthyle, à effet lacrymogène pour avertir de la présence d'acide cyanhydrique.

Il faut cependant remarquer que les avantages du Zyklon B, mis en avant par la propagande de la Degesch, correspondent aussi à des intérêts commerciaux. La technique de l'absorption a été inventée par l'un de ses dirigeants (Walter Heerdt) et le brevet lui appartient. La généralisation de ce procédé dans le monde entier est donc susceptible de lui procurer des revenus importants. A la différence du procédé Bottich, la fabrication peut être centralisée dans une même usine. Enfin, la stabilité du Zyklon B peut permettre de l'exporter vers des marchés lointains. Pourtant, malgré l'évidence invoquée par la Degesch de la supériorité de ce procédé, il ne s'impose pas de manière exclusive dans tous les pays. L'entreprise britannique ICI est ainsi restée jusqu'au début de la guerre un concurrent gênant, avec ses

---

[8] Brevet allemand n° 438 818 attribué le 27 décembre 1926 à la Degesch ; procès IG Farben, dossier Degesch de la défense (IGF-Degesch), *Dokumentbuch* I, n° 2. Le brevet est également déposé en France en 1926, sous le numéro 615 479 (ONPI). En toute rigueur, l'appellation chimique exacte du procédé serait **ad**sorption.

[9] Voir également l'article de deux responsables de la Degesch publié par une revue spécialisée de la lutte antiparasite pour commémorer le 25e anniversaire de l'usage de l'acide cyanhydrique ; L. Gassner, W. Rasch, art. cit.

[10] Sous la forme d'un liquide contenant de l'acide cyanhydrique. Le procédé Bottich dégagerait également une chaleur telle que le récipient fuirait et déborderait, endommageant les sols des locaux traités.

[11] Brevet n° 438 818, *ibid.*

livraisons d'acide cyanhydrique sous forme liquide[12]. Quels que soient les avantages du Zyklon B, l'inconvénient majeur de l'acide cyanhydrique subsiste : son extrême dangerosité pour l'homme. Même l'adjonction d'un gaz avertisseur n'élimine pas tout risque. Son effet irritant n'est pas tel qu'il dissuade forcément une personne non informée de pénétrer inopinément dans un local en cours de traitement[13]. Seule une utilisation très rigoureuse peut limiter les accidents.

La nécessité d'une réglementation stricte de l'utilisation

La réglementation adoptée en Allemagne est à la fois assez stricte pour protéger la Degesch contre d'autres procédés concurrents et assez souple pour permettre une consommation importante de Zyklon B. La première mesure étatique adoptée en février 1919 fixe bien un principe d'interdiction de l'utilisation de l'acide cyanhydrique pour la lutte antiparasite, mais elle prévoit des exceptions au profit de l'armée et de la marine, de la recherche scientifique et surtout du Comité technique pour la lutte antiparasite[14]. Un mois plus tard, avec la transformation de ce Comité en société, c'est une entreprise privée qui hérite donc de la dérogation et d'un monopole. Ce n'est qu'en juillet 1922 qu'un nouveau texte supprime cette exclusivité et prévoit la possibilité pour le ministre de l'Alimentation et de l'Agriculture d'accorder sur demande d'autres dérogations[15]. La réglementation n'impose certes jamais le Zyklon B, elle prévoit toujours la possibilité d'utiliser d'autres procédés, comme le Bottich. La seule exigence est que, pour les bâtiments fermés, le traitement, appelé fumigation, se fasse avec l'adjonction d'un gaz avertisseur. Mais, en pratique, toutes les dérogations sont accordées spécifiquement pour le Zyklon B[16]. Tous les

[12] Cf. les rapports annuels de la Degesch pour les exercices 1934 et 1938 ; Degussa-Archiv (DA). La thèse non étayée de P. Weindling (art. cit., p. 295) selon lequel le DDT, breveté par l'entreprise suisse Geigy en 1940, aurait été proposé aux deux camps et refusé par les Allemands pour défendre les intérêts de la Degesch apparaît en revanche peu convaincante. Aucune référence à cette concurrence possible n'a été trouvée dans les archives de la Degussa-Degesch. Les usages sanitaires du Zyklon B se poursuivent d'ailleurs dans l'Allemagne occupée de l'après-guerre (cf. rapports annuels Degesch 1945 à 1947, DA) et le produit qui le concurrence le plus ensuite est le bromure de méthyle.

[13] Cf. le témoignage d'un chimiste de la Degesch, Ludwig Gassner : « nous n'avons jamais réussi à développer l'irritant idéal. (…) Le bromacétate d'éthyle avait un effet préalable trop bref. » ; 23 avril 1948 ; Procès Degesch, Archives de Wiesbaden, Abt. 461 (AW-461), 36342-VIII.

[14] Arrêté du *Reichswirtschaftamt*, 7 février 1919 ; *Reichsgesetzblatt*, 1919, n° 31, p. 166.

[15] Arrêté du 17 juillet 1922 ; *Reichsgesetzblatt* I, 1922, p. 630. En 1927, le droit d'accorder des dérogations est transféré aux administrations des Länder ; Arrêté du 22 août 1927 ; *Reichsgesetzblatt I,* n° 41, 1927, p. 297.

[16] Voir la liste des 42 organisations autorisées en Prusse à utiliser des matières dangereuses pour la lutte contre les parasites, publiée par le ministère de l'Intérieur le 23 juillet 1935 ; reproduite dans *Zeitschrift für hygienische Zoologie und Schädlingsbekämpfung,* vol. 28, août 1936, p. 93-95.

utilisateurs doivent donc se fournir auprès de la Degesch ; des autorités publiques confèrent ainsi un monopole à une marque commerciale.

En 1931, un nouvel arrêté conjoint des ministres de l'Intérieur et de l'Agriculture fixe des conditions précises pour l'utilisation de l'acide cyanhydrique[17]. Les autorisations « ne peuvent être accordées qu'à des personnes qui ont une bonne réputation (…) et qui sont formées à l'utilisation de telles substances (§ 1). Cette formation passe par l'obtention d'un examen attribué par les autorités du Land » (§ 3). Le nombre d'autorisations accordées est limité. En 1935, seules 10 entreprises ne faisant pas partie du groupe Degesch (cf. *infra*), réparties dans différentes villes allemandes, sont autorisées à faire des fumigations commerciales de Zyklon B[18]. En 1937, un certain nombre d'autorisations sont supprimées et les entreprises ne sont plus que 8[19]. Il semble que le nombre n'ait guère varié dans les années suivantes. L'accès à cette activité dangereuse reste donc restreint.

L'arrêté de 1931 établit également des prescriptions très précises pour limiter les risques d'accident lors de la fumigation de locaux : toutes les portes doivent être fermées pendant l'application, des pancartes d'avertissement doivent être apposées à toutes les entrées, etc. (§ 9). Les bâtiments doivent être ensuite longuement aérés et les objets susceptibles d'emmagasiner de l'acide cyanhydrique (matelas, tapis, vêtements, etc.) doivent être autant que possible battus et rincés, etc. (§ 11) [20]. Cette réglementation est assez stricte pour favoriser le groupe Degesch qui dispose d'une organisation étoffée de fumigateurs qualifiés, sans pour autant aboutir à restreindre la consommation ; la fumigation de locaux même habités reste ainsi autorisée.

---

[17] Arrêté du 30 mars 1931 ; *Reichsgesetzblatt I*, 1931, n ° 12, p. 83.

[18] Qu'elles doivent donc de toute façon acheter auprès de la Degesch. Les 32 autres autorisations évoquées *supra* se répartissent notamment entre 13 administrations municipales pour leurs services de désinfection, 6 entreprises industrielles pour la fumigation de leurs propres locaux et 8 autres entreprises industrielles pour leurs chambres d'épouillage (cf. *infra*).

[19] *Ministerial-Blatt des Reichs- und Preus. Ministerium des Innerns*, 1937, n° 7, p. 288, publié par *Zeitschrift für hygienische Zoologie und Schädlingsbekämpfung*, 1937, vol. 29, n° 3, p. 92.

[20] Dans les habitations, des accidents mortels se produisaient souvent dans la nuit suivant la fumigation, les matelas ayant emmagasiné du gaz.

UN ORGANISATION ÉCONOMIQUE COMPLEXE QUI N'EXCLUT PAS LA CONCENTRATION DU POUVOIR

L'apparente complexité du système économique du Zyklon B, qui rendra difficile, après 1945, la recherche des responsabilités, cache en fait une forte concentration des pouvoirs au sein du groupe Degussa-Degesch.

Un désengagement de la Degussa qui n'est qu'apparent

Depuis la deuxième moitié du 19ème siècle, le marché du cyanure est dominé en Allemagne par l'entreprise chimique et métallurgique Degussa, qui a d'abord lancé cette production pour ses propres besoins en matière d'épuration des métaux précieux[21]. Elle s'est ensuite logiquement intéressée aux nouveaux usages antiparasites de ce dérivé du cyanure qu'est l'acide cyanhydrique. Si elle a partagé, en 1919, le capital de la Degesch privatisée avec d'autres entreprises chimiques, elle en est devenu, dès 1922, l'actionnaire unique en rachetant la totalité des parts. Le maintien de la Degesch comme filiale distincte apparaît alors largement formel. Les bureaux se trouvent dans l'immeuble qui abrite à Francfort le siège de la Degussa, les gérants de la Degesch sont des employés du département chimique de la Degussa, la comptabilité est tenue par les services de la Degussa, etc.

Sur un marché au départ aussi incertain que l'utilisation antiparasite de l'acide cyanhydrique, la Degussa limite son engagement financier : la filiale Degesch reste une organisation de taille réduite, avec quelques dizaines d'employés, qui joue essentiellement un rôle d'intermédiaire. La production et la commercialisation sont externalisées.

Dès 1925, un accord provisoire de sous-traitance est conclu avec le département chimique des sucreries de Dessau, en Allemagne centrale, qui fournit depuis longtemps du cyanure à la Degussa. Les Dessauer Werke peuvent produire à bon marché dans la mesure où ils utilisent comme matière première leurs déchets de fabrication sous la forme de mélasse. Le contrat prévoit que le sous-traitant prend en charge la construction de la station de Zyklon B, la Degesch s'engageant seulement à contribuer aux amortissement et aux intérêts, si les commandes n'atteignent pas

[21] Sur l'histoire de la Degussa, on dispose seulement, dans l'attente du livre préparé par l'universitaire américain Peter Hayes pour la période nazie, de l'ouvrage commémoratif mais documenté de l'archiviste de l'entreprise ; Mechthild Wolf, *Im Zeichen von Sonne und Mond*, Francfort, Degussa, 1993.

un minimum de 10 t mensuelles[22]. La version révisée en 1927 ne prévoit plus de quantité minimale, la Degesch promet seulement de confier à Dessau la fabrication de l'ensemble de ses besoins d'acide cyanhydrique pour le Zyklon B, sous réserve de la nécessité éventuelle d'approvisionner les marchés nord-américain, britannique et français par des productions locales[23]. Dessau doit cependant financer le développement de sa station jusqu'à une capacité mensuelle de 40 t, la Degesch ne prenant en charge que les amortissements et les intérêts. Au cours des années suivantes, la Degussa-Degesch – formellement, c'est la Degussa qui achète l'acide cyanhydrique à Dessau et qui le cède à Degesch – vont utiliser la concurrence internationale pour maintenir une pression à la baisse sur le sous-traitant. Le prix d'achat passe de 2,75 RM le kg en 1925 à 2,375 RM en 1927[24]. Les concessions faites par Dessau sont pourtant jugées insuffisantes par la Degesch qui s'inquiète de son manque de compétitivité internationale, notamment sur l'important marché américain. Dans les négociations, elle joue en permanence face à Dessau de la menace de confier la production à un autre sous-traitant. Une note interne d'un dirigeant de la Degesch concluait effectivement en 1929 que, si la Degussa ne pouvait dans ses propres usines être concurrentielle par rapport à Dessau, les matières premières étant plus coûteuses faute de mélasse, l'usine IG Farben pourrait fournir l'acide cyanhydrique à un prix moins élevé de 2 RM[25]. Mais il semble que, au-delà du droit moral avancé en faveur des Dessauer Werke en raison de leur engagement pionnier pour le Zyklon B, la Degussa-Degesch ne souhaitait pas impliquer l'IG Farben dans la production de Zyklon B. En 1933, elle a de toute façon résolu autrement le problème du marché américain en cédant la licence à un producteur local (cf. *infra*).

Les sucreries doivent faire ensuite de nouvelles concessions sur le prix : 2 RM en octobre 1933, 1,9 RM en 1934. En janvier 1938, après des négociations très tendues au cours desquelles le patron des Dessauer Werke proteste avec véhémence contre le chantage de la production à l'IG Farben, un prix réduit pour

[22] Note sur la réunion à Dessau du 15 janvier 1925 ; Degussa IW 32.2/1, DA.
[23] Relevé de conclusions sur les discussions du 25 novembre, Degesch, 26 novembre 1927, *ibid.*
[24] Le prix négocié avec les Dessauer Werke s'entend toujours pour l'acide cyanhydrique pur. Les autres composants du Zyklon B (stabilisateur, irritant, matière absorbante, conditionnement) sont fournis par la Degesch au sous-traitant.
[25] Note de Heinrich Stiege, 9 novembre 1929 ; Degussa IW 32.15/1, DA.

l'exportation de 1,75 RM est même fixé[26]. La position des Dessauer Werke est encore affaiblie à cette date après de la cession, en 1936, de la licence du Zyklon B aux usines de potasse (*Kaliwerke*) de Kolin, près de Prague[27]. L'accord prévoit non seulement l'approvisionnement du petit marché tchécoslovaque (100 kg en 1935), mais également la possibilité de livrer 5 autres pays d'Europe centrale (Autriche, Hongrie, Bulgarie, Roumanie et Yougoslavie), représentant des marchés plus importants (avec un total de 10,1 t en 1935). En fait, le remplacement du Zyklon B allemand par du Zyklon B tchèque ne s'effectue qu'en Autriche pendant les deux premières années, et encore de manière partielle. Mais, en mars 1939, la concurrence devient plus directe pour Dessau avec l'invasion de la Tchécoslovaquie et la transformation de la Bohême-Moravie en « Protectorat ». Les *Kaliwerke* changent alors de statut dans le système économique de la Degesch : de producteur étranger sous licence, ils deviennent second sous-traitant pour le marché du « Grand Reich ». Leurs capacités de production sont augmentées pour atteindre une livraison maximale de 28 t à la Degesch en 1942, réparties entre 8 t pour le Protectorat et 20 t pour l'ancien territoire de l'Autriche[28]. Les Dessauer Werke ont donc perdu leur statut de sous-traitant exclusif d'un produit dont l'offre excède la demande jusqu'en 1942, malgré l'élargissement du marché national. Cette position de force de la Degussa-Degesch face au principal sous-traitant lui a donc permis, dans le contexte d'une surproduction mondiale de cyanure prolongée dans l'entre-deux-guerres, d'obtenir un prix de fabrication aussi bas que possible, avec un engagement industriel limité et sans renoncer à l'indépendance de cette filière.

Par ailleurs, la commercialisation et l'application du Zyklon B ont été confiées en 1925 à deux sociétés autonomes qui, en échange d'une fourniture exclusive

---

[26] Note de H. Stiege, 24 janvier 1938 ; Degussa IW 32.2/1, DA.

[27] La Degussa avait depuis 1907 un contrat avec les Kaliwerke dans lequel elle s'était engagée à commercialiser leur production de cyanure ; Kalthoff, Werner, *op. cit*., p. 20. En 1925, les dirigeants de la société devenue tchécoslovaque avaient participé aux négociations du contrat de sous-traitance avec Dessau. Il avait déjà été prévu que l'usine de Kolin soit associée aux essais d'utilisation du Zyklon B, pour développer son usage dans le pays. Par l'intermédiaire d'un holding (Chemische Fabrik Schlempe GmbH), dont ils détenaient respectivement 51,66 % et 33,33 %, la Degussa et les Dessauer Werke étaient par ailleurs des actionnaires minoritaires des Kaliwerke. L'ancien directeur de Kolin évaluait ainsi la participation de la Degussa à 10-12 % ; témoignage M. Stoecker, 19 avril 1948 ; AW-461, 36342-VIII. En mars 1942, dans le cadre d'un projet de transfert de production de produits cyanurés de l'usine de Francfort vers « l'espace aérien protégé » du Protectorat, la Degussa avait envisagé, « pour des raisons de sécurité », de prendre la majorité du capital des Kaliwerke ; note sur une discussion du 7 mars 1942, Degussa GDO, 9./1, DA. L'opération ne s'est jamais finalement jamais faite, le directoire de la Degussa ayant considéré que « des égards à prendre vis-à-vis de Dessau plaidaient contre » ; réunion du 30 mars 1942, Degussa DL 2./2 Vorstandssitzungen, DA.

auprès de la Degesch, disposent chacune d'un monopole de la représentation commerciale sur une moitié du territoire national : la Tesch & Stabenow GmbH (Testa) à Hambourg pour les régions au Nord et à l'Est d'une ligne Cuxhaven-Oebisfelde-Plaue, la Heerdt & Lingler GmbH (Heli) à Francfort au Sud et à l'Ouest de cette ligne[29]. La réalisation des fumigations nécessite l'emploi d'un personnel permanent qualifié important que la Degussa-Degesch évite ainsi de prendre en charge directement. Elle conserve des liens étroits avec ces entreprises qui sont gérées par des anciens employés de la Degesch. C'est le plus évident avec la Heli dont les deux associés sont le chimiste Walter Heerdt, ancien gérant de la Degesch et inventeur du Zyklon B, et le commercial Johann Lingler, ancien fondé de pouvoir. Les relations sont toujours plus difficiles avec la Testa : son gérant Bruno Tesch, ancien représentant de la Degesch à Hambourg, avait d'abord créé en 1924 son entreprise en se positionnant comme concurrent de la Degesch. L'accord de 1925 n'est donc qu'un « mariage de raison », conclu en échange de la remise de 50 % du capital à la Degesch. La prospérité de ces entreprises incite d'ailleurs la Degesch à prendre ou à renforcer ses participations. En 1927, elle devient majoritaire dans la Testa avec 55 %[30] et, en 1931, elle prend 51 % du capital de la Heli[31]. La Degesch n'a toujours pas la responsabilité directe de ces structures de plusieurs dizaines d'employés chacune, mais elle récupère une part importante de leurs profits sous forme de dividendes : les deux participations lui rapportent un total d'environ 100 000 RM par an dans les années 30, soit environ la moitié des bénéfices de la Degesch. Les dividendes perdus au profit des gérants, actionnaires minoritaires, sont considérés comme l'équivalent d'un salaire qui leur serait versé s'il étaient salariés de la Degesch.

Il est donc d'autant plus surprenant que, à la suite de graves conflits commerciaux avec Bruno Tesch, la Degesch, après avoir cherché à écarter le gérant de la Testa, renonce brutalement en juin 1942 à sa participation au capital. Elle se prive ainsi de recettes non négligeables à un moment où les débouchés de la Testa

---

[28] Rapport annuel Degesch 1942, DA.
[29] Contrats ; Degesch IW 57.14./2 et 3, DA.
[30] Degesch IW 57.14./3, DA.
[31] Rapports annuels Degesch 1930 et 1931, DA. Pour des raisons inconnues, la participation de 55 % de la Degesch dans la Testa est, à cette occasion, partagé à moitié avec la Heli. En juillet 1941, la tutelle sur la Heli est encore renforcée par la nomination comme gérant de Gerhard Peters, déjà gérant de la Degesch, en remplacement de W. Heerdt, écarté à la demande des autorités nazies à la

à l'Est connaissent une importante croissance, ses bénéfices atteignant 174 230 RM en 1942 contre 60 622 l'année précédente. Bien qu'il n'existe aucun indice en ce sens dans les comptes-rendus de négociations conservés aux archives de la Degussa[32], on peut s'interroger sur la coïncidence chronologique entre ce désengagement capitalistique et les nouvelles utilisations homicides du Zyklon B dans les camps d'extermination, qui sont tous situés sur le territoire de la Testa (cf. *infra*)[33]. Il faut cependant remarquer que le désengagement de la Degesch n'est que partiel dans la mesure où elle reste bien sûr le fournisseur exclusif du Zyklon B, et des autres produits antiparasites qu'elle commercialise, pour la Testa ; elle retire d'ailleurs la plus grande part de ses revenus avec les marges ainsi réalisées[34]. La concession de la commercialisation présente donc les mêmes avantages que la sous-traitance de la fabrication pour la Degesch : elle n'a pas de structure lourde à entretenir pour un marché aussi fluctuant, elle conserve le monopole de la diffusion de son produit et elle en concentre l'essentiel des bénéfices financiers.

La coopération avec IG Farben et Goldschmidt ne remet pas en cause la position dominante de la Degussa

A partir de 1928, la Degesch n'est plus une entreprise mono-produit ; elle commercialise un autre produit cyanuré antiparasite, le cyanure de calcium, sous la marque Calcid. Il se révèle plus adapté que le Zyklon B pour des usages agricoles (arbres à agrumes en particulier) et est vendu exclusivement à l'exportation. Sa fabrication fait entrer pour la première fois le grand conglomérat de la chimie formé

---

suite de l'arrestation de sa femme par la Gestapo (témoignage W. Heerdt, 16 mars 1948, Procès Degesch, 36342-VIII.

[32] J. Kalthoff et M. Werner n'envisagent pas cette hypothèse ; *op. cit.,* p. 114-119.

[33] On dispose seulement d'une indication selon laquelle ce retrait du capital de la Testa aurait été imposé par G. Peters, contre l'avis du patron de la Degussa H. Schlosser : celui-ci regrette, dans une correspondance avec Peters datée du 30 novembre 1944, que la Degesch ne bénéficie plus des dividendes de la Testa qui amélioreraient sûrement son bilan devenu déficitaire : « vous savez que j'ai toujours considéré, de mon point de vue commercial, la décision de l'époque comme erronée et que je n'ai pas changé d'avis à ce sujet » ; NI-15009.

[34] Cette marge n'est bien sûr qu'un bénéfice brut pour la Degesch dans la mesure où elle doit couvrir ses frais de fonctionnement. Pour le seul Zyklon B, ce bénéfice brut est de 366 023 RM en 1941 pour des ventes totales de 193,6 t. Rapportées aux 54,488 t livrées à la Testa, cela représente 103 015 RM, à comparer avec les 36 500 RM de dividendes reçus l'année suivante pour cet exercice 1941, auxquels s'ajoute 51 % de la même somme reçue par l'intermédiaire du coactionnaire Heli (cf. note *supra*). En 1942, le bénéfice brut en provenance de la Testa est beaucoup plus élevé : ses ventes font plus que doubler (elles atteignent 121 t). Le dividende perçu en 1943 aurait donc également été plus important.

en 1926 dans le système Degesch[35] : la fabrication du Calcid est en effet assurée par l'usine de Ludwigshafen (ex-BASF) de l'IG Farben, selon un contrat établi en décembre 1928 qui va au-delà d'un simple accord de sous-traitance[36]. Il comporte une clause d'exclusivité réciproque (de fourniture pour la Degesch et de livraison pour l'IG Farben) et surtout il amorce une association d'IG Farben à la gestion de la Degesch : il est prévu que les résultats de la vente du Calcid soient comptabilisés à part, avec un droit de regard de l'IG Farben, et que les bénéfices soient partagés à moitié.

Un an plus tard, l'IG Farben dépose le brevet d'un nouvel antiparasite gazeux, l'oxyde d'éthylène. Pour ce produit dont l'emploi, également dangereux (grande inflammabilité), doit être réservé à des professionnels, elle a intérêt à utiliser la structure de commercialisation et d'application de la Degesch pour éviter d'avoir à en implanter une autre. En janvier 1930, l'IG Farben propose donc de prendre 50 % du capital de la Degesch. La Degussa en accepte le principe et, après quelques mois de négociations sur les modalités, un contrat, qui abroge le précédent sur le Calcid, est conclu en juin. Les deux partenaires s'engagent à confier à la Degesch la vente exclusive de tous produits et procédés antiparasites sous la forme gazeuse, à l'exception de ceux qu'ils commercialisent déjà eux-mêmes ou de ceux qui peuvent être utilisés par un non-professionnel[37]. Un conseil d'administration (CA) paritaire est créé pour le contrôle de la gestion de la Degesch. Les dividendes sont à distribuer à égalité aux deux actionnaires, après que la Degussa ait retiré sa revendication, pour un temps limité, d'une part plus grande des bénéfices en raison de la prépondérance, dans les résultats, du produit qu'elle a développé, le Zyklon B[38].

Cet accord ne remet cependant pas en cause le contrôle par la Degussa de la filière du Zyklon B. Il est en effet prévu que la Degesch achète obligatoirement ses produits auprès du partenaire qui lui en a confié la vente. La Degussa garde ainsi la maîtrise de l'approvisionnement en Zyklon B, et donc du choix du fabricant. Il s'agit

---

[35] Du moins sous cette forme : de 1919 à 1922, 7 entreprises chimiques, qui ont fusionné en 1926 pour former l'IG Farben, avaient déjà détenu la moitié du capital avant son rachat entier par la Degussa. La Degussa ne peut pas être considérée comme une filiale de l'IG Farben : celle-ci ne détient qu'une part très minoritaire de son capital (2,4 % en 1945 ; OMGUS, *Ermittlungen gegen die IG Farben*, Nördlingen, Greno, 1986, p. 299) et un seul siège à son conseil de surveillance. Son poids économique très inférieur a cependant toujours incité la Degussa à éviter d'entrer en concurrence directe avec l'IG Farben.

[36] Contrat du 27 décembre 1928, Degussa IW 57.2/1, DA.

[37] Contrat du 28 juin 1930, Degussa IW 57.2/1, DA.

[38] Lettre de Degussa à IG Farben du 10 février 1930 ; IGF-Degesch, I, n° 3.

probablement d'un enjeu moins financier — la fourniture à la Degesch est censée se faire au prix de fabrication — que stratégique : le Zyklon B doit rester un produit Degussa. De plus, la parité dans la gestion de la Degesch n'est qu'apparente. La Degesch reste intégrée dans la Degussa. Ses gérants sont toujours des hommes de la Degussa[39]. Les membres extérieurs du CA n'ont pas accès à la comptabilité détaillée de la Degesch, ils reçoivent seulement le rapport annuel et des statistiques générales mensuelles ou trimestrielles sur les ventes. Tous les autres documents sont transmis exclusivement aux dirigeants de la Degussa[40]. Le CA ne se réunit qu'une fois par an pour fixer le montant du dividende. Les absences sont fréquentes parmi les dirigeants de l'IG Farben et les réunions sont brèves[41]. Pour l'IG Farben, l'enjeu est de toute façon mince. La Degesch assure la commercialisation d'un nombre croissant de produits que, en dehors du Zyklon B, elle fabrique tous dans ses usines[42]. Le poids de la Degesch dans le chiffre d'affaires de cet énorme conglomérat est marginal (de l'ordre d'un millième). Elle ne lui coûte rien : aucune augmentation de capital n'est effectuée après 1930 ; au contraire, un dividende régulier, même s'il ne peut être que modeste, est versé à partir de 1932[43].

Cette mise à l'écart des membres extérieurs du CA de la Degesch est accentuée par l'intégration, en octobre 1930, d'un troisième partenaire au capital de la Degesch, la société Th. Goldschmidt AG de Essen. Cette entreprise chimique de second rang avait mis au point en 1929 un dérivé de l'oxyde d'éthylène sous le nom

---

[39] H. Schlosser, devenu président du directoire de la Degussa en 1939, reste gérant de la Degesch jusqu'en 1940 et siège ensuite au CA. H. Stiege, entré à la Degussa en 1923, est devenu co-gérant de la Degesch en 1929. Mobilisé en 1939, il abandonne alors jusqu'à la fin de la guerre le leadership à G. Peters, chimiste qui est salarié de la Degesch depuis 1921, donc bien avant le partage du capital avec l'IG Farben. Le membre du directoire de l'IG Farben Wilhelm R. Mann détient bien jusqu'en 1940, pour maintenir une parité apparente avec H. Schlosser, le titre de co-gérant de la Degesch, mais cette homme très occupé par ailleurs — il est responsable à Leverkusen de l'ensemble des ventes pharmaceutiques du conglomérat — indique qu'il n'occupe cette fonction qu'à titre « honorifique » ; note d'H. Stiege sur la réunion des gérants du 6 avril 1934 ; IGF-Degesch, I, n° 46.

[40] Cette méconnaissance de la gestion interne de la Degesch a bien sûr été mise en avant par la défense des dirigeants de l'IG Farben membres du CA de la Degesch, accusés au procès de Nuremberg. Mais elle est confirmée par toutes les archives disponibles — cf., en particulier, les listes des destinataires de toutes les notes (comptes-rendus de négociation, études de marché, etc.) conservées dans le fonds Degesch des archives de la Degussa — sans que cela permette pour autant d'exclure que ces dirigeants aient eu connaissance par des voies moins formelles de l'usage homicide du Zyklon B.

[41] Voir les procès-verbaux successifs ; Degussa IW 57.2./1, DA.

[42] Après le Calcid (1928), l'oxyde d'éthylène ou T-Gas (1930), le Cartox (1935) et le Ventox (1941) à Ludwigshafen, le Tritox (1940) à Hoechst et l'Areginal (1943) à Wolfen.

[43] Les actionnaires se partagent un maximum de 200 000 RM pour les exercices 1937, 1938, 1941 et 1942, soit 200 % d'un capital social faible. Une distribution supérieure serait taxée de manière prohibitive. A titre de comparaison, le salaire annuel d'un membre du directoire de la Degussa était de 120 000 RM à la fin de la guerre.

de T-Gas, dont la concurrence inquiétait la Degesch[44]. Sa moindre toxicité pourrait lui ouvrir, aux dépens du Zyklon B, le marché des fumigations de logements. Les dirigeants de la Degesch jouent de leurs bonnes relations avec les autorités sanitaires pour empêcher le T-Gas de s'implanter, en soulignant les risques que faisait courir, en raison de la grande inflammabilité du produit, « cette concurrence insuffisamment équipée techniquement ». Dès octobre 1930, Goldschmidt doit s'incliner et accepter l'intégration de sa filiale T-Gas dans la Degesch, en échange de la remise de 15 % du capital, les participations de l'IG Farben et de Degussa se réduisant à 42,5 %. Goldschmidt, dont la participation dans la Degesch pèse relativement plus dans l'ensemble de ses activités, se montre un partenaire exigeant. Il se plaint régulièrement de manquer d'information sur la gestion[45]. En 1936, il proteste contre un accord entre les deux autres actionnaires qui écarte la Degesch de la vente de l'Areginal. Les dirigeants de la Degussa traitent ses exigences avec un certain mépris. Ils s'entendent avec les dirigeants de l'IG Farben pour le maintenir à l'écart[46]. Sa présence permet donc de justifier le maintien de la concentration des pouvoirs au profit de la Degussa. La part de son Zyklon B parmi l'ensemble des produits vendus par la Degesch diminue pourtant très fortement au cours des années 30 : elle passe de 72 % en 1932 à 26 % en 1937. Mais elle remonte ensuite, d'une part, en raison de la perte des marchés étrangers du Calcid, et, d'autre part, grâce à l'explosion du marché intérieur du Zyklon B (cf. *infra*). Malgré l'apparition de plusieurs nouveaux produits, il atteint 59 % des ventes en 1943. Pendant la guerre, la Degesch est donc plus que jamais l'affaire de la Degussa[47]. Le président du directoire de la maison mère, H. Schlosser, consacre à cette filiale, dont il a été longtemps le gérant, une attention qui dépasse son poids commercial relatif dans le groupe[48].

L'autonomie de gestion n'est pas vraiment remise en cause par l'économie dirigée

---

[44] Cf. rapport annuel Degesch, exercice 1929, DA.
[45] Degussa IW 57.2./1, DA.
[46] Cf. la lettre de H. Schlosser à R.W. Mann du 24 août 1932 lui signifiant qu'il envisage d' « oublier » de convoquer le CA, s'il peut compter sur l'appui de l'IG Farben en cas de nouvelle plainte de Goldschmidt ; IGF-Degesch, I, n° 8.
[47] En 1941, la Degesch installe ses bureaux dans une maison particulière à Francfort, mais le rapport annuel précise que ces locaux « restent reliés à ceux voisins de la Degussa par deux ouvertures dans le mur » ; DA.
[48] Cf. par exemple sa lettre à G. Peters du 30 novembre 1944 ; NI-15009. Le chiffre d'affaires de la Degesch ne représente guère plus de 1 % de celui de la Degussa.

La mise en place par le régime nazi d'une économie dirigée ne constitue pas un bouleversement pour la Degesch : elle a construit son succès bien avant 1933 sur son intégration privilégiée au sein d'un secteur très réglementé. Sa position dominante dans le domaine des produits antiparasites l'amène nécessairement à accaparer toutes les positions de pouvoir spécialisées. Ce cumul s'incarne pendant la guerre dans la personne de son nouveau gérant, Gerhard Peters, qui se constitue un véritable fief. Il a d'abord cherché à renforcer l'organisation professionnelle des utilisateurs de produits antiparasites, dans le cadre de l'organisation du travail (DAF) : il devient membre puis directeur du comité spécialisé au sein de la branche des professions libérales[49]. Se référant à l'idéologie nationale-socialiste, il expose, dans plusieurs articles publiés par les revues spécialisées, sa volonté de « mettre en place une organisation qui corresponde aux idéaux de notre époque et dépasse les intérêts particuliers ». Il souhaite éliminer de la profession « les éléments irresponsables » et en réserver l'accès aux « lutteurs antiparasites *(Schädlingsbekämpfer)* hautement qualifiés »[50]. Les restrictions apportées à l'utilisation des produits très dangereux comme l'acide cyanhydrique doivent être généralisées, pour éviter que ceux qui n'ont pas d'autorisation utilisent en substitution d'autres produits moins efficaces. Sous couvert de défense de l'intérêt général, il s'agit donc de renforcer le monopole de la Degesch.

En 1942, G. Peters prend également la direction du Comité de travail *(Arbeitsausschuß)* « Désinsectisation des locaux et lutte contre la vermine » au sein de l'organisation dépendant du ministère de l'Armement et des munitions, mise en place par Albert Speer. Pour composer cet organisme, il a le souci de ne pas le réserver aux seuls industriels et, toujours sous couvert de défense de l'intérêt général, d'y intégrer des « responsables compétents de l'Office de la Santé du Reich, du ministère de l'Intérieur et de la Wehrmacht ». Il cultive ainsi ses relations avec ceux qui sont devenus les principaux clients de la Degesch, les administrations sanitaires, l'armée et la SS, également représentée dans ce comité[51]. Il reçoit ainsi des appuis pour la mise à disposition du personnel et la facilitation du transport.

---

[49] Réunion des associés de la Degesch, 4 septembre 1942 ; NI-6361.

[50] Cf., notamment, « Die Durchgasungsberechtigung als Maßstab für die Leistungshöhe eines Schädlingsbekämpfungsbetriebes », *Der praktische Desinfektor*, 1940, vol. 32, n° 8, p. 90-92 et « Organisieren oder gestalten ? », *Der praktische Desinfektor*, novembre 1941, vol. 33, n° 11, p. 111-113.

[51] Cf. le procès-verbal de la réunion des 27 et 28 janvier 1944 ; NI-11097.

Enfin, lorsque, avec l'aggravation de la situation militaire, l'Allemagne entre dans une économie de guerre totale, G. Peters s'investit dans l'organisation des groupes économiques *(Wirtschaftsgruppen)*, qui passe, en septembre 1943, de la tutelle du ministère de l'Economie à celle du ministère Speer, sous son nouveau nom de ministère de l'Armement et de la Production de guerre[52]. En plus de ses fonctions très spécialisées de responsable de la branche « produits de désinsectisation » et de la sous-branche « désinsectisation des locaux », il prend ainsi, en janvier 1944, au sein du groupe de l'industrie chimique dirigé depuis l'année précédente par H. Schlosser, la direction de la production de l'ensemble du groupe sectoriel *(Fachgruppe)* des produits de protection des plantes et de lutte contre les parasites[53]. Il est ainsi en position de défendre les intérêts de la Degesch dans l'allocation des matières premières qui devient alors l'enjeu économique majeur.

Cette concentration du pouvoir au profit d'un homme et d'une entreprise confirme que l'économie dirigée fonctionne plutôt sous la forme d'une privatisation sectorielle de la direction administrative d'un secteur. Cette tendance s'incarne symboliquement par la confusion des locaux : lorsque la Degesch doit, après la destruction de ses bureaux de Francfort en mars 1944, s'installer dans la petite ville voisine de Friedberg, les différents services dirigés par G. Peters s'y installent également. L'entrée dans l'économie dirigée du nazisme représente donc une contrainte légère au regard des avantages commerciaux qu'en retire la Degesch, avec un chiffre d'affaires qui, en RM courants, a triplé de 1933 à 1943.

DES DÉBOUCHÉS COMMERCIAUX PROBLÉMATIQUES JUSQU'À L'INSERTION DANS LE SYSTÈME NAZI

Malgré une réglementation favorable, la stabilisation d'un marché suffisant pour rentabiliser la structure industrielle et commerciale du Zyklon B reste longtemps problématique pour la Degesch. Ce n'est qu'à la fin des années 30, dans le cadre général du système militaro-concentrationnaire nazi, dont l'usage à des fins

[52] Le ministère Speer concentre alors la quasi-totalité des pouvoirs de l'économie de guerre, auparavant partagés avec les administrations traditionnelles du ministère de l'Economie et de la Wehrmacht, d'une part, et l'administration, établie par les nazis, du Plan de 4 ans, dirigée par Göring ; Walter Naasner, *Neue Machtzentren in der deutschen Kriegswirtschaft 1942-1945*, Boppard a.R., Boldt, 1994, p. 167.

[53] Cf. l'organigramme daté de juin 1944 du groupe de l'industrie chimique ; R13 XII 1543, Bundesarchiv Berlin-Hoppegarten.

d'extermination humaine ne sera qu'une composante ultérieure, que le Zyklon B trouve des débouchés importants.

Des débouchés commerciaux limités jusqu'au milieu des années 30

Les débouchés du Zyklon B dans l'Allemagne de Weimar sont surtout civils. Les principaux sont la destruction des insectes dans les moulins et les silos de céréales et surtout la dératisation des navires commerciaux, l'utilisation dans des locaux d'habitation restant limitée : même si elle est autorisée, les réticences sont fortes en raison des risques considérables. La consommation intérieure connaît au début une progression rapide : elle est déjà de 38 t en 1928 et elle atteint près de 60 t en 1930. Mais le début des années 30 marque un fort recul. D'une part, l'apparition de nouveaux produits moins toxiques comme le T-Gas en 1929 risque de concurrencer le Zyklon B pour les fumigations de locaux. D'autre part, la crise économique affecte notamment les débouchés maritimes[54]. Les ventes intérieures connaissent une forte chute, atteignant un plancher de 26 t en 1932 et de 27 t en 1933.

La Degesch doit donc s'efforcer de compenser ce recul à l'exportation. Elle y connaît effectivement des succès rapides et spectaculaires. Dès 1928, les trois-quarts de la production de Zyklon sont vendus à l'étranger. En Europe, le meilleur client est la Suède (12 t en 1928, 29 t en 1931). La stabilité du conditionnement permet également de fournir des marchés lointains, comme l'Afrique du Sud, l'Australie et surtout les Etats-Unis, qui représentent à eux seuls, avec 59 t en 1928 et 67 t en 1930, un peu plus de la moitié des exportations. Mais ces marchés extérieurs connaissent le même fléchissement brutal que la consommation nationale, passant de 194 t en 1930 à 97 t l'année suivante. Cette chute s'explique bien sûr en partie par la conjoncture économique internationale. Mais il existe des causes plus durables qui font que la Degesch ne retrouve jamais dans les années 30 le volume antérieur, les exportations tombant durablement en dessous de 85 t. Le fait que, à l'étranger, l'utilisation d'acide cyanhydrique sous d'autres formes ne soit pas écartée (cf. *supra*) oblige la Degesch à faire des concessions importantes pour imposer son procédé Zyklon B. Face notamment aux exigences américaines, elle doit tellement baisser les prix de livraison que la production en Allemagne n'en devient plus

[54] Voir les rapports annuels Degesch, 1932 et 1933 ; DA.

rentable. Elle est donc amenée à changer de stratégie : elle renonce successivement à approvisionner directement plusieurs marchés nationaux et se contente des revenus de brevets qu'elle concède à des producteurs locaux. Elle accorde ainsi successivement une licence pour la France à la Société d'Electro-chimie, d'électrométallurgie et des aciéries électriques d'Ugine (Ugine) en 1931, pour les Etats-Unis à American Carbide Company (ACC) en 1933, pour la Grande-Bretagne à une filiale d'Industrial Chemical Industry (ICI) en 1934 et pour la Tchécoslovaquie aux Kaliwerke Kolin en 1935, le groupe suisse CIBA renonçant finalement. Ces accords paraissent avantageux pour la Degesch : ils prévoient une rémunération d'environ 1 RM par kg de Zyklon B vendu, ce qui représente probablement plus que la marge possible sur un prix de vente d'environ 5 RM à l'exportation.

Ces nouveaux producteurs ne risquent pas de représenter une concurrence sur d'autres marchés, notamment intérieur, dans la mesure où les accords les restreignent à leurs marchés nationaux, à l'exception de la licence tchécoslovaque qui prévoit la possibilité de fournir d'autres pays d'Europe centrale (cf. *supra*), dans lesquels les exportations allemandes se heurtent à des barrières protectionnistes croissantes. Dans ses rapports annuels, la Degesch se justifie de ce qui, dans le contexte de l'idéologie nazie, pourrait apparaître comme des atteintes aux intérêts nationaux : « *Cette évolution est inévitable. Le brevet de base du Zyklon arrivant à expiration autour de 1940 dans la plupart des pays, la Degesch a besoin – notamment dans l'intérêt de l'économie nationale – de s'assurer, grâce si possible à des accords de licence de long terme, une part du marché également pour le futur : (…) le soutien technique apporté par la Degesch aussi bien pour l'installation de la fabrication que pour la mise en place d'une organisation de vente compétente peut ainsi être valorisé financièrement.* »[55] Ce dernier point représenterait, d'après la Degesch, le principal obstacle auquel se heurterait un emploi massif du Zyklon B comme produit antiparasite dans les pays étrangers : l'absence à la fois d'une réglementation aussi stricte pour la fumigation des locaux et d'une organisation aussi professionnalisée qu'en Allemagne rendrait l'utilisation trop dangereuse. Ainsi, en Angleterre, un texte inspiré des dispositions allemandes serait encore à l'état de projet au début de 1938[56]. En France, la seule réglementation concerne la

[55] Rapport annuel 1937 ; DA.
[56] Les décrets d'application de la loi de 1936 ne sont toujours pas adoptés ; *Zeitschrift für hygienische Zoologie und Schädlingsbekämpfung*, 1938, vol. 30, n° 4, p. 128.

dératisation des navires[57]. L'expérience d'accidents mortels y expliquerait les fortes réticences à une utilisation dans les bâtiments ; la désinsectisation des appartements serait même interdite à Paris[58].

Une consommation très faible dans un pays au niveau de développement comparable incite toutefois à mettre en doute les arguments de la Degesch sur les avantages du procédé Zyklon B, et plus largement sur le caractère irremplaçable de l'acide cyanhydrique comme produit antiparasite, sauf à considérer que l'hygiène serait beaucoup plus négligée en France qu'en Allemagne. Même, en Suède, seul autre pays européen à avoir une consommation équivalente à l'Allemagne dans les années 30[59], les importations déclinent à partir de 1937 à la suite d'un durcissement de la législation[60]. Il semble donc bien que la Degesch ait réussi, grâce à ses relations étroites avec les autorités administratives et à une propagande habile en phase avec une idéologie hygiéniste, à imposer la nécessité subjective d'une usage aussi intensif. Mais la véritable consécration arrive avec la mise en place du système militaro-concentrationnaire nazi.

L'explosion de la consommation au sein du système militaro-concentrationnaire nazi

Alors que les exportations ne retrouvent jamais leur niveau record de 1930, la consommation intérieure de Zyklon B repart à la hausse en 1934. Si, pour la première année, le rapport de la Degesch explique cette évolution par « la stimulation générale de l'économie allemande », il est fait allusion, dès l'exercice 1935, à de nouveaux débouchés liés à la politique nazie dont la Degesch ne cesse ensuite de se féliciter : la hausse (49,7 t) s'expliquerait « non seulement par [la consommation des] minoteries, mais aussi par des commandes importantes de la Wehrmacht et du Service du travail *(Reichsarbeitsdienst)* ». Avec la remilitarisation

[57] Décret du 8 août 1929 ; *Journal officiel*, 14 août 1929, p. 9578-9579. S'y ajoute en 1938 un arrêté organisant l'usage en agriculture de l'acide cyanhydrique.
[58] René Fabre, *Leçons de toxicologie*, tome V (Acide cyanhydrique, dérivés aromatiques), Paris, Hermann & Cie, 1935, p. 3. Le marché français représente d'ailleurs un grand sujet d'insatisfaction pour la Degesch. Après qu'elle a renoncé à s'y imposer avec sa propre filiale de vente Société française de fumigation (Sofumi) créée en 1928 (les quantités exportées atteignent un maximum de 3,5 t en 1930), la cession du brevet et la transformation de la filiale en société commune avec Ugine apportent des résultats très médiocres : les revenus annuels tirés de la licence stagnent autour de 1 000 RM dans les années 30 (soit une quantité d'environ 1 t) et les dividendes résultant d'une participation minoritaire de 25 % restent dérisoires (environ 100 RM). Ce n'est qu'après 1940 que la Degesch renforce son contrôle pour améliorer les résultats (cf. note *infra*).
[59] Rapportée à une population beaucoup plus faible, elle est même plus importante avec un maximum de 45 t en 1935 ; rapports annuels Degesch, DA.
[60] Elle tombe à 36 t en 1937 puis 27 t en 1938 ; *ibid.*

de l'Allemagne, les fumigations de casernes prennent une grande ampleur. Le Service du travail, créé en juin 1935 pour occuper les jeunes chômeurs, se transforme en importante organisation de formation prémilitaire disposant de nombreux cantonnements[61]. L'activité de la Degesch s'inscrit ainsi dans le cadre du « Plan de 4 ans »[62]. L'entreprise développe également, à partir de 1936, une nouvelle utilisation du Zyklon B pour l'épouillage des vêtements, dans des chambres à gaz en circuit fermé avec ventilation mécanique permettant, selon un procédé dont elle détient le brevet, la circulation de l'acide cyanhydrique[63]. Elle assure la commercialisation et l'installation de ces chambres qui représentent pour elle un moyen d'augmenter ses ventes : « le possesseur d'un chambre à gaz Degesch est naturellement un client permanent de produits de gazage Degesch »[64].

Ces chambres d'épouillage d'un volume de l'ordre de quelques m^3, qui ne doivent pas être confondues avec les futures chambres à gaz homicides, contribuent encore à renforcer les débouchés militaires de la Degesch. « L'engagement dans ce secteur (…) a favorisé des relations fructueuses avec les autorités et les unités de la Wehrmacht »[65]. L'édition de 1940 du rapport annuel indique que, sur 71 chambres à gaz installées, 59 ont été livrées à la Wehrmacht pour l'épouillage des uniformes. Et, pour la première fois, apparaît la mention d'un nouveau client, la *Reichsleitung SS*, avec la livraison de 4 chambres à gaz pour le camp de Sachsenhausen et de 2 pour celui de Mauthausen. La Degesch devient ainsi un fournisseur attitré du système concentrationnaire nazi. Des relations régulières s'établissent avec la SS et un savoir-faire technique est transmis, le fonctionnement régulier des chambres à gaz étant assuré par le client lui-même. En 1941, 13 chambres à gaz sur un total de 55 sont encore livrées à la SS (10 pour Buchenwald et 3 pour Neuengamme (rapport annuel). Dans l'édition suivante, les informations données sur ce client particulier deviennent, pour des raisons qui ne relèvent peut-être pas d'un simple oubli, moins

[61] Martin Broszat, *L'Etat hitlérien*, Paris, Fayard, 1985, p. 247.
[62] « L'hygiène des habitations connaît, dans presque tous les pays cultivés, une importance croissante. En Allemagne, une importance toute particulière lui est donnée dans le cadre du Plan de 4 ans », rapport annuel 1938, DA.
[63] Voir le brevet d'origine suisse déposé en France par la Degesch le 23 mars 1935, n° 787 776, ONPI.
[64] Rapport annuel 1936, DA.
[65] Rapport annuel 1939, DA.

précises : le rapport indique seulement la fourniture à la SS de 10 chambres à gaz sur 127[66], sans en préciser la destination[67].

Par ailleurs, les conquêtes territoriales successives ont permis un élargissement considérable des débouchés. La Wehrmacht prolonge son utilisation massive du Zyklon B dans les territoires occupés pour les fumigations de cantonnements : elle aurait consommé plus de 40 t en Autriche et dans les Sudètes en 1938 et, l'année suivante, 36 t en Pologne[68]. Pour la première fois, le marché intérieur élargi du *Reich* (95 t) dépasse les exportations (84 t), avant que celles-ci ne s'effondrent en 1940 avec la généralisation du conflit (27 t) (cf. graphique). Mais cette chute est largement compensée par les usages nationaux qui atteignent, cette année-là, le total considérable de 215 t. Après la Pologne, la France occupée offre un nouveau débouché avec 6 millions de m^3 de cantonnements traités en 1940 par des équipes de la Heli de Francfort, la filiale d'Ugine Sofumi ne disposant pas d'un personnel qualifié suffisant pour procéder elle-même aux fumigations[69]. La croissance de la consommation de Zyklon B et du chiffre d'affaires de la Degesch en général se nourrit de l'impérialisme nazi. Toute nouvelle occupation commence par un traitement massif des locaux réquisitionnés, comme si ces terres étrangères devaient être préalablement « purifiées » de leurs parasites. En 1941, l'interruption provisoire des expansions territoriales entraîne une baisse de la consommation nationale à 162 t, suite au « ralentissement des fumigations dans les régions occupées en France et dans l'Europe du Sud-Est »[70].

Même après le début de la guerre, le problème de la Degesch reste donc commercial : il faut rechercher en permanence de nouveaux débouchés pour le Zyklon B. Les conquêtes territoriales ont certes largement pris le relais des exportations perdues sur les marchés d'outre-mer, mais ces débouchés restent fragiles dans la mesure où ils peuvent apparaître conjoncturels. Et l'usine sous-traitante de Dessau, qui plus est concurrencée directement sur le marché du « Grand

---

[66] Si la Wehrmacht reste un client important, les clients civils deviennent majoritaires, avec les services municipaux de désinfection (44) et les entreprises industrielles (66).
[67] Quant au rapport sur l'exercice 1943, beaucoup plus succinct dans son ensemble (il est rédigé en septembre 1944), il ne donne aucune information sur le nombre d'unités livrées, indiquant seulement un chiffre d'affaires en forte hausse (de 120 000 à 180 000 RM) pour le département chambres à gaz.
[68] Rapport annuel 1939, DA.
[69] Rapport annuel 1940, DA.
[70] Rapport annuel 1941, DA.

Reich » par celle de Kolin depuis mars 1939[71], dispose encore de capacités de production excédentaires ; elle vient seulement, au cours de l'exercice 1940-41[72], d'approcher, avec 222 t, son tonnage record de l'exercice 1929/30 (228 t), à l'époque où les Etats-Unis étaient le principal client de la Degesch.

L'USAGE GÉNOCIDAIRE : UN NOUVEAU MARCHÉ SECONDAIRE POUR LES ENTREPRISES

Si les archives disponibles, en particulier le fonds de la Degussa concernant sa filiale Degesch, permettent de faire une histoire économique précise du Zyklon B depuis les années 20, son détournement par la SS à des fins homicides, à partir de l'automne 1941, n'a pas laissé les mêmes traces documentaires. Les rapports annuels de la Degesch, même s'ils n'avaient, dans le cas d'une société non cotée, qu'une diffusion restreinte limitée aux seules entreprises actionnaires, ne font ainsi évidemment pas mention de ce nouveau débouché. Les archives ont ensuite fait l'objet de destructions à la fois involontaires et volontaires. D'une part, les bombardements ont eu un impact important. Le 22 mars 1944, les bureaux de la Degesch à Francfort ont été entièrement détruits et l'entreprise, qui a transféré ses services dans la petite ville voisine de Friedberg, a dû faire appel à ses partenaires

[71] L'occupation en 1940 d'un autre pays détenteur d'une licence du Zyklon B, la France, n'a pas eu les mêmes conséquences que celle de la Tchécoslovaquie. En 1941, la Degesch (en association avec la Degussa) a certes augmenté (de 25 à 49 %) sa participation dans le capital de la société de vente Sofumi (qui devient Durferrit-Sofumi par association avec une autre activité de vente de produits cyanurés pour le traitement de l'acier) et pris le contrôle technique de l'entreprise, en mettant à sa disposition, pour 3 ans, un directeur et des ingénieurs allemands. Mais, d'après toutes les indications concordantes trouvées notamment dans les comptes-rendus des négociations avec Ugine aux archives de la Degussa, la préoccupation des Allemands est seulement de développer la structure de commercialisation et d'application des antiparasites gazeux en France, qu'ils jugeaient très déficiente, en formant un personnel qualifié en mesure de réaliser lui-même, sans faire appel aux équipes de la Heli, les nombreuses fumigations commandées par les troupes d'occupation. L'activité de la Sofumi est expressément limitée à « la France, aux colonies françaises et aux pays de protectorat et sous-mandat » ; protocole d'accord entre la Degussa et Ugine, 1 avril 1941 ; IW 57.14./1 Degesch, DA. A un moment où leurs capacités de production nationales sont encore excédentaires, la motivation des Allemands n'est évidemment pas de faire pénétrer Ugine sur leur propre marché. Au contraire, c'est la Degesch qui exporte, en complément de la production locale de l'usine de Villers-Saint-Sépulcre (Oise), des quantités non négligeables de Zyklon B vers la France en 1941 (3,1 t) et en 1942 (817 kg) ; RA Degesch 1941 et 1942, DA.

[72] Les chiffres complets disponibles pour la production de Dessau ne peuvent pas être directement comparés avec les statistiques de vente fournies par la Degesch : les exercices de l'entreprise de sucrerie sont en décalage par rapport à l'année civile (1 septembre au 31 août) ; chiffres fournis par l'entreprise de Dessau, 27 juillet 1948 ; WA-461, 36342-VIII.

pour reconstituer une partie de ses fonds[73]. De même, à l'usine de Dessau, plusieurs bombardements, en particulier celui du 7 mars 1945, ont provoqué une destruction complète du bâtiment administratif central et la perte de la quasi-totalité du fonds d'archives[74]. D'autre part, les menaces judiciaires apparues après la guerre, à la suite de la révélation de l'implication du Zyklon B dans le génocide, ont entraîné des destructions volontaires. Celles de l'unité de production de Dessau sont avouées : le directeur en charge du département cyanure a reconnu avoir détruit, à son bureau, les bons d'expédition de Zyklon B lorsque, « après l'arrivée des Américains, il a appris que le Zyklon avait servi à des fins criminelles »[75]. Il l'aurait fait de sa propre initiative, par crainte que « l'on apprenne que le Zyklon était fabriqué à Dessau pour la Degesch », sans que cela corresponde « à un entente avec la Degussa ou d'autres firmes ». D'après un employé de la Degesch licencié en août 1945, G. Peters aurait procédé à Friedberg, juste avant l'arrivée des Américains, à la destruction de tous les documents qui pouvaient le compromettre[76], ce que l'intéressé a évidemment nié[77].

Par ailleurs, les nombreux témoignages recueillis lors des différents procès de l'après-guerre de dirigeants ou employés des différentes firmes impliquées dans l'économie du Zyklon B relèvent tous, à quelques rares exceptions près d'employés subalternes de la Degesch et de la Testa en rupture avec leurs entreprises, du registre de la dénégation : ils n'auraient pas été impliqués ni même informés d'un usage criminel du Zyklon B, personne n'en parlait dans l'entreprise, ils n'ont pas eu de soupçons, leur connaissance générale du processus du génocide relevait au plus jusqu'en 1945 de vagues rumeurs, etc. La fiabilité de ces témoignages doit bien sûr être interrogée au regard des risques que représenterait un aveu, aussi bien au plan judiciaire que professionnel pour les intéressés. D'une part, tout membre du système qui accuserait un autre d'être impliqué devrait reconnaître qu'il était lui-même au courant. D'autre part, l'existence, dans l'ensemble des milieux dirigeants de

[73] Cela ne peut concerner que des résultats généraux (cf. *supra*). Les services de Leverkusen de l'IG Farben transmettent ainsi le 22 mai 1944, à la suite d'une demande datée du 9 mai, leur exemplaire des statistiques mensuelles de chiffres d'affaires de la Degesch qu'ils avaient reçues entre janvier 1942 et janvier 1944 ; NI-12660.
[74] *Vor 50 Jahren. Der Neuanfang der Dessauer Industrie im Jahre 1945*, Stadtarchiv Dessau, 1995, p. 26.
[75] Témoignage Alfred Güllemann, 14 juillet 1948 ; WA-461, 36342-VIII. Dessau fait partie du territoire de la zone soviétique qui avait d'abord été occupé par les Américains jusqu'à leur retrait en juillet 1945.
[76] Témoignage de Walter Leonhardt, 6 février 1948 ; NI-14168.

l'économie allemande, d'une solidarité sans faille dans la dénégation générale quant à l'implication dans les crimes nazis compromettrait la carrière d'un dissident non seulement dans sa propre entreprise, mais dans l'ensemble de l'industrie. A l'inverse, les quelques témoignages contraires ne doivent pas non plus être considérés sans précaution, dans la mesure où ils n'ont été exprimés qu'après la révélation publique de l'usage criminel du Zyklon B et où ces accusations contre d'anciens employeurs pourraient aussi correspondre à des règlements de compte.

L'historien peut examiner la vraisemblance des différents témoignages, analyser les contraintes qui pesaient sur leurs auteurs et les stratégies qu'ils ont pu développer, mais il n'est pas chargé de refaire les procès de l'après-guerre. Il n'est pas, comme le juge, obligé de trancher dans un sens ou dans un autre. Il n'est pas non plus obligé d'appréhender l'implication des industriels dans une dimension nécessairement aussi stricte que celle de la preuve judiciaire. Plutôt que de chercher vainement des archives introuvables[78], il est plus intéressant de montrer comment ce système criminel pouvait de toute façon fonctionner sans faire l'objet nécessairement de comptes-rendus écrits. Les caractéristiques du produit, l'organisation économique mise en place et l'obsession hygiéniste qui servait de cadre à l'usage massif du Zyklon B par le système nazi constituaient autant d'éléments favorables, même si ils n'avaient été conçus à cette fin, à un détournement du Zyklon B pour la mise en œuvre, avec la discrétion requise par ses initiateurs, de la Solution finale. La division du travail dans le groupe Degesch était telle que son orientation criminelle pouvait, entre les différents acteurs, rester du registre de l'implicite. Si beaucoup ont dû au moins avoir des doutes, tous pouvaient ne pas savoir, s'ils ne voulaient pas savoir, et trouver des raisons de rassurer une éventuelle mauvaise conscience. Cette absence

---

[77] Interrogatoire de G. Peters, 28 juin 1948 ; WA-461, 36342-VIII.

[78] L'implication des entreprises doit bien sûr aussi être appréhendée à partir d'archives externes, celles des différents services administratifs chargés du contrôle de l'utilisation du Zyklon B et celles des utilisateurs, en particulier de la SS et des camps d'extermination. Dans le cadre de cet article limité à l'histoire économique du génocide, elles n'ont pu être prises en compte que dans la mesure où elles ont été fournies comme documents de l'accusation ou de la défense dans les différents procès menés contre les entrepreneurs. Quant aux différents témoignages extérieurs, ils sont nécessairement imprécis sur le fonctionnement interne des entreprises. A l'exception du cas très complexe de l'*Obersturmführer* Kurt Gerstein qui, dans l'attente de la thèse de Florent Brayard (Centre Marc Bloch, Berlin) ne pourra être traité ici, les différents responsables centraux de la SS comme Joachim Mrugowsky, chef de l'institut d'hygiène de la SS à Berlin, condamné à mort à Nuremberg, sont restés dans le registre de la dénégation générale. Les utilisateurs directs du Zyklon B qui ont reconnu l'usage génocidaire, comme le commandant SS du camp d'Auschwitz Rudolf Hoess (NI-34), n'étaient en relation, dans le système complexe de commercialisation de la Degesch, qu'avec une partie de la

de nécessité d'une implication explicite des entrepreneurs se retrouve dans les différentes étapes de l'utilisation génocidaire.

L'emploi à des fins homicides : une initiative étrangère aux entreprises ?

La Degesch subit certes en 1941, avec l'arrêt provisoire des conquêtes territoriales, une importante chute des commandes militaires de Zyklon B et se trouve en mal de débouchés commerciaux, au moment où les SS expérimentent en septembre[79] pour la première fois l'usage homicide du Zyklon B à Auschwitz sur quelques centaines de prisonniers soviétiques, « les besoins liés aux territoires de l'Est ne se faisant pas encore beaucoup sentir »[80]. Mais il n'existe aucune indication écrite ou orale selon laquelle ce serait la Degesch ou son représentant commercial la Testa, au secteur géographique de laquelle appartenait le camp d'Auschwitz, qui aurait suggéré cette nouvelle utilisation à la SS. Même s'il est impossible de l'exclure formellement, une telle initiative n'était de toute façon pas nécessaire. D'une part, le Zyklon B est un produit avec lequel les membres de la SS sont depuis longtemps familiarisés. L'organisation nazie venait en effet d'obtenir en avril 1941 une dérogation générale pour utiliser l'acide cyanhydrique dans la lutte contre les parasites, qui la dispense de respecter la réglementation et les prescriptions d'utilisation[81]. A la différence de la Wehrmacht qui fait plutôt appel aux entreprises privées accréditées pour la fumigation, la SS avait formé ses propres équipes spécialisées[82]. La Testa, avec en particulier son dirigeant Bruno Tesch, avait pris en charge ces formations[83]. La SS était donc habilitée à acheter son Zyklon auprès des entreprises distributrices, sans avoir à justifier de son usage. Elle fait en outre déjà fonctionner, dans un certain nombre de ses camps de concentration, des chambres à gaz pour l'épouillage des vêtements *(cf. supra)*. La construction de 16 installations de

---

chaîne. Quant aux détenus associés aux gazages, leur connaissance s'arrêtait nécessairement aux mentions figurant sur les boîtes de Zyklon.

[79] Eugen Kogon et al., *Nationalistische Massentötungen durch Giftgas*, Francfort-s.-M., Fischer, 1995, p. 195. Jean-Claude Pressac, qui s'appuie sur d'autres sources, le situe en décembre ; *Les Crématoires d'Auschwitz. La machinerie du meurtre de masse*, Paris, CNRS, 1993, p. 34.

[80] Rapport annuel Degesch 1941 (rédigé le 13 juillet 1942) ; DA.

[81] Arrêté du ministre de l'Alimentation et de l'Agriculture du 3 avril 1941, *Zeitschrift für hygienische Zoologie und Schädlingsbekämpfung*, 1941, vol. 33, n° 5, p. 126. L'autorisation vaut également pour les autres produits antiparasites livrés par la Degesch, l'oxyde d'éthylène et le Tritox.

[82] Interrogatoire G. Peters, 26 octobre 1947 ; WA-461, 36342-VIII.

[83] Lors de son procès en 1946, B. Tesch a reconnu avoir — « en 1941 je crois » — donné à Sachsenhausen et à Riga des cours à des SS pour l'utilisation du Zyklon B ; transcription de l'audience du 4 mars 1946, p. 21, microfilm Bundesarchiv (BA).

ce type au camp d'Auschwitz était envisagée en juillet 1941[84]. Des quantités importantes de Zyklon B restaient enfin disponibles dans le camp, après que ce produit « a été utilisé pour l'extermination de la vermine dans les bâtiments et les baraques qui dataient de l'ancien camp d'artillerie polonais »[85].

D'autre part, il n'est guère probable que les dirigeants de la Degesch ou de la Testa aient pu envisager à la mi-1941 que l'usage homicide du Zyklon B puisse représenter un débouché commercialement significatif par rapport à des ventes générales en Allemagne qui diminuent pendant l'année en cours de 50 t par rapport à 1940. L'expérimentation sur quelques centaines de prisonniers soviétiques ne nécessitait qu'une quantité dérisoire par rapport aux enjeux économiques. Les quantités requises sont plus importantes pour détruire, dans un baraquement pas forcément bien fermé, des insectes qui n'ont pas la vulnérabilité du système respiratoire d'un être humain et qui peuvent se cacher dans des interstices de la construction.

Ce nouvel emploi homicide peut également apparaître en totale contradiction avec tous les principes sur lesquels la Degesch a établi ses références : une utilisation aussi sûre que possible d'un produit dangereux. Mais, de manière moins directe, il est certain que la propagande intense réalisée par la Degesch présentant depuis près de vingt ans, avec une accentuation dans le contexte du régime nazi, le Zyklon B comme la solution idéale pour une élimination sûre des parasites et de la vermine a pu trouver un écho dans l'idéologie raciste de la SS. Ce discours hygiéniste a fourni un cadre favorable à un dérapage dans l'hygiénisme racial des nazis, avec la stigmatisation comme « vermine sociale » de populations comme les Juifs ou les Tziganes[86]. La rigueur des prescriptions transmise par la Degesch pour protéger les être humains ne les concernaient plus dans la mesure où ces populations n'étaient justement plus, pour les nazis, des êtres humains.

La construction et le fonctionnement des chambres à gaz homicides : une œuvre de la seule SS ?

Il n'existe pas non plus de trace dans les archives d'une intervention directe des entreprises du groupe Degesch dans la construction des chambres à gaz

[84] NI-14160 à 14162.
[85] Témoignage R. Hoess, 20 mai 1946, NI-34.
[86] R. Hilberg, *op. cit*., p. 768.

homicide du camp d'Auschwitz. Elle n'était pas requise dans la mesure où ces installations ne correspondent pas au brevet Degesch pour les chambres à gaz d'épouillage des vêtements, fonctionnant en circuit fermé avec une ventilation mécanique *(cf. supra).* Leur taille était plus grande pour permettre l'entassement de centaines de personnes et elles reposent sur une technique plus rudimentaire. Il s'agit en fait de simples bâtisses dont les fenêtres ont été murées et les portes rendues étanches[87]. Dans les deux premières mises en service (*Bunker* 1 et 2), la ventilation s'effectue par simple courant d'air après ouverture des portes. Leur fonctionnement n'est pas plus complexe que la réalisation d'une fumigation d'un bâtiment quelconque pour laquelle la SS dispose d'un personnel spécialisé. L'effet du poison est d'autant plus foudroyant que la quantité d'air respirable est réduite par l'entassement des victimes. Le froid n'est pas un obstacle: la rigueur de l'hiver polonais avait permis à la Degesch d'observer que son Zyklon B reste utilisable, bien que son point d'ébullition soit à 27,5° C, à des températures très basses[88]. Même à – 10° C, le dégagement plus lent du gaz pouvait être compensé par une augmentation des doses utilisées. Enfin, la volatilité du Zyklon est suffisante pour que, après aération, il soit possible d'accéder au local en se protégeant d'un masque. Le principal problème rencontré dans les fumigations d'habitation, l'emmagasinement de l'acide cyanhydrique par les matelas ou tapis, ne se posait de toute façon pas pour cette utilisation criminelle.

La formation et l'expérience des SS en matière de fumigation de bâtiments et de fonctionnement de chambres à gaz d'épouillage devaient être suffisantes pour leur permettre de développer l'usage homicide du Zyklon B. Ils disposaient également des indications complémentaires fournies par les nombreux articles que la Degesch publiait régulièrement dans les revues professionnelles[89]. Les plans de chambres à gaz d'épouillage, avec des cellules placées en parallèle, auraient ainsi

---

[87] Pour une description technique, voir J.-C. Pressac, *op. cit*., p. 39-42.

[88] Voir le compte-rendu de ces observations signé par deux dirigeants de la Degesch publié par une revue professionnelle ; G. Peters, W. Rasch, Die Einsatzfähigkeit der Blausäure-Durchgasung bei tiefen Temperaturen, *Zeitschrift für hygienische Zoologie und Schädlingsbekämpfung*, 1941, vol. 33, n° 6, p. 133-137.

[89] La Heli, qui a pris en charge les commandes de chambres à gaz d'épouillage a transmis en juillet 1941 la copie de deux articles à la direction SS des constructions nouvelles du camp ; NI-14160. La Testa avait protesté, Auschwitz se trouvant dans son secteur géographique, mais G. Peters, à la fois gérant de la Degesch et de la Heli, a considéré que c'était l'implantation du constructeur qui devait être prise en compte (en l'occurrence l'entreprise Boos à Cologne), et non le lieu d'installation, la Testa bénéficiant normalement ensuite des commandes de Zyklon B correspondantes (lettre à Testa du 24 février 1942, NI-11087).

inspiré les SS pour la construction du *Bunker 2*[90]. Il n'est en revanche pas établi que des représentants des entreprises se soient rendus sur place pour participer à cette reconversion. Les techniciens de la Testa ne seraient pas retournés au camp d'Auschwitz après qu'ils ont procédé aux premières fumigations de baraques en 1940, les SS effectuant ensuite les opérations eux-mêmes[91]. La seule visite ultérieure connue d'un responsable du groupe Degesch est celle du directeur technique Walther Rasch[92], mais elle aurait eu lieu à un moment où le processus d'extermination était déjà largement entamé (2e semestre 1944)[93]. Il n'est bien sûr pas exclu que des informations complémentaires aient été fournies lors d'autres rencontres informelles, mais le caractère plutôt artisanal des premiers gazages humains[94] rend plausible qu'ils aient été expérimentés par les seuls SS.

Des livraisons à usage homicide noyées dans la masse ?

Après le reflux de 1941, les ventes de Zyklon B ont connu ensuite une très forte croissance sur le marché du Reich (de 163 t en 1941 à 249 t en 1942, puis 290 t en 1943) qui coïncide chronologiquement avec le développement de son usage homicide. Mais ce détournement ne suffit pas à expliquer une telle augmentation. Une seule boîte de 500 g de Zyklon B suffisant à tuer les quelques centaines de personnes entassées dans une chambre à gaz[95], l'extermination d'environ un million de personnes à Auschwitz n'a pas dû nécessiter plus de 2 t de Zyklon B, répartis de 1942 à 1944[96]. Les quantités consommées ailleurs à des fins homicides devaient être

---

[90] J.-C. Pressac, *op. cit.,* p. 41-42.
[91] J. Kalthoff, M. Werner, *op. cit.*, p. 174.
[92] Directeur technique de la Heli, il est chargé en 1942/43 des mêmes fonctions au sein de la Degesch ; rapport annuel Heli 1942, NI-7958.
[93] W. Rasch a déclaré ne pas se souvenir si c'était en 1943 ou 1944 ; témoignage du 25 février 1948 ; NI-14681. D'après des correspondances entre le service de la lutte antiparasite du camp d'Auschwitz et la Degesch (NI-9960 à 9962), ce serait W. Rasch qui aurait proposé en mars 1944 de venir faire un exposé devant les membres de ce service. L'acceptation d'Auschwitz n'étant pas parvenue à son destinataire en raison de la destruction des bureaux de la Degesch, la visite est retardée et programmée ensuite pour la fin août.
[94] Cf. les descriptions de J.-C. Pressac, *op. cit.*
[95] D'après un calcul complexe opéré par Herbert Rauscher, chimiste et dirigeant de la Heli, 666 g de Zyklon B serait nécessaire pour tuer en deux minutes 400 personnes entassées dans une chambre à gaz de 80 m3 dont la température serait d'environ 20 °C, 15 % de l'acide cyanhydrique seulement s'étant dégagé. Une quantité plus faible serait suffisante si la mort devait intervenir en 5 minutes, 28 % du gaz s'étant alors répandu ; 19 avril 1948, IGF-Degesch, III, n° 74.
[96] 1 665 kg selon l'estimation de Rauscher pour une mort en deux minutes. Même si la défense des accusés au procès IG Farben avait intérêt à sous-estimer la quantité nécessaire, son calcul est suffisamment précis pour que l'ordre de grandeur puisse être considéré comme exact. La température considérée peut certes apparaître élevée pour le climat polonais, mais l'entassement des victimes devait effectivement la faire augmenter rapidement dans un espace aussi confiné. Le nombre de

encore plus faibles. A Majdanek près de Lublin, seul autre camp d'extermination à avoir utilisé du Zyklon B, les gazages n'ont pas eu la même durée, ni la même ampleur qu'à Auschwitz. Dans certains camps de concentration (Mauthausen, Sachsenhausen, Ravensbrück, etc.), des usages homicides sont également établis, mais ils portent sur des échelles plus restreintes (quelques milliers de personnes au maximum pour chacun d'entre eux).

La forte croissance des ventes globales de Zyklon B s'explique surtout par des facteurs plus généraux. D'une part, l'engagement durable sur le front russe relance les consommations militaires, la Wehrmacht poursuivant sa pratique de « purification » des nouveaux territoires occupés. D'autre part, l'expansion associée d'un système concentrationnaire rassemblant des populations étrangères (camps de prisonniers, camps de travailleurs forcés, camps de concentration) multiplie, avec la crainte obsessionnelle chez les nazis des épidémies de typhus, l'étendue des baraquements et la quantité de vêtements à traiter.

La préoccupation de la Degesch s'inverse pour la première fois au cours de l'exercice 1942. Alors que ses rapports annuels précédents évoquaient seulement les fluctuations des débouchés commerciaux, la question des capacités de production devient cruciale : *« l'augmentation inhabituelle des besoins en produits de lutte antiparasites a conduit de manière générale à un épuisement de toutes les réserves disponibles de matériaux, sans que les commandes puissent être couvertes suffisamment. Il n'est donc pas étonnant que les possibilités de livraison de la Degesch aient été utilisées jusqu'à la limite des capacités de production. (…) La plus grande partie de cette augmentation du chiffre d'affaires a correspondu aux ventes de Zyklon, qui atteignent un niveau record grâce à la productivité de l'usine sous-traitante de Dessau »*[97]. En 1943, le Zyklon B devient un produit rationné : même si « la productivité de Dessau atteint son maximum pour le Zyklon », « les commandes n'ont pu être couvertes que très incomplètement »[98].

Les livraisons à la SS n'ont cependant longtemps pas été affectées par cette pénurie. En 1943, l'organisation nazie aurait ainsi reçu un minimum d'environ 40 t

---

victimes considéré est celui en général retenu par les historiens, et par R. Hilberg en particulier. Il est plus élevé que l'estimation basse de J.-C Pressac à 800 000 morts, dont 630 000 par gazage ; *op. cit.*, p. 148.

[97] Rapport annuel 1942, DA.

[98] Rapport annuel 1943, DA.

pour la fumigation des locaux et 4,5 t pour les installations d'épouillage[99]. Si les usages militaro-concentrationnaires sont massifs, ils ne sont jamais exclusifs. Les moulins ont encore consommé 24 t en 1943 pour la protection des céréales et, surtout, une quantité équivalente a été exportée vers des pays neutres (Suède, Turquie, Suisse, etc.). Lorsque, en janvier 1944, le ministère de l'Armement et de la Production de guerre exige une réduction de 40 % de la consommation de cyanure pour la fabrication de l'acide cyanhydrique à partir du mois suivant[100], des marges de manœuvres suffisantes subsistent pour que les attributions de la SS ne soient pas affectées. Si G. Peters considère, dans une réunion du Comité de travail qu'il dirige, qu'une diminution des attributions pour les moulins serait jugée « insupportable » par le ministère de l'Agriculture, il propose d'interrompre les exportations vers les pays neutres. Les attributions de l'année précédente à la SS pour les fumigations sont en revanche jugées incompressibles et celles pour l'épouillage sont augmentées de 4,5 à 10 t[101].

Le principe d'arrêter les livraisons aux pays neutres ne se serait même pas concrétisé immédiatement : la Suède et la Suisse ont encore reçu du Zyklon B en 1944[102]. En juin 1944, la station de Dessau est arrêtée pour plusieurs mois à la suite d'un bombardement[103], mais des stocks subsistent[104]. Ce n'est qu'au début octobre que G. Peters envisage, en tant que responsable du département « désinsectisation des locaux » du groupe économique de la chimie, d'utiliser pour les clients habituels de Dessau, dans la production mensuelle de Kolin, les 12 tonnes de Zyklon B au minimum disponibles pour une utilisation à l'extérieur du Protectorat, dans l'attente

---

[99] S'y ajoutent une fraction des 196,5 t consommées par les entreprises privées de fumigation, dont 50 % reviendraient à la Wehrmacht et à d'autres organisations comme la Waffen SS et le Service du travail, sans que la répartition interne soit précisée ; NI-11097.

[100] D'autres utilisations sont jugées plus prioritaires : celle de la matière première (mélasse) pour la nourriture animale et celle du cyanure pour la fabrication d'armement (production de pexiglas pour les cockpits d'avion, d'acier trempé, etc.).

[101] Exposé de G. Peters lors de la réunion du comité de travail « Désinfection des locaux et lutte contre la vermine », 27-28 janvier 1944 ; *ibid.*

[102] Si les importations suédoises diminuent à 6,6 t (contre 21,7 t en 1943), celles de la Suisse sont même augmentées, à un niveau il est vrai faible (de 450 à 1 016 kg) ; rapport annuel 1944 (daté du 23/4/1946), DA.

[103] La date de mars 1944 pour le bombardement indiquée par le rapport 1944 de la Degesch, reprise par certains auteurs (J. Kalthoff, M. Werner, *op. cit.,* p. 132) apparaît fausse. Le directeur du département cyanure de Dessau indique dans son témoignage la date du dimanche de la Pentecôte et tous les rapports sur la situation de l'usine datent de juin 1944. Les installations pour l'acide cyanhydrique seraient pratiquement intactes, mais la remise en marche dépend de l'approvisionnement en mélasse, la réparation de l'installation pour extraire le sucre devant prendre plusieurs mois ; rapport de G. Peters à H. Schlosser, 19 juin 1944, NI-11899.

« de la prochaine reprise de la fabrication » de l'usine principale[105]. La production de Dessau redémarre effectivement au cours de l'automne et elle ne s'interrompt définitivement, après un nouveau bombardement, qu'en mars 1945, les gazages humains ayant pris fin à Auschwitz depuis le mois de novembre précédent. Les SS, clients prioritaires, n'ont jamais connu de grave problème d'approvisionnement, même si des tensions ponctuelles ont pu survenir. La Degesch leur a proposé de recourir à d'autres de ses produits : le Tritox pour les fumigations de bâtiments, l'Areginal pour les chambres à gaz d'épouillage[106]. Les SS pouvaient donc utiliser leurs stocks restants de Zyklon B aux usages homicides[107]. Il est donc peu probable qu'une seule vie humaine ait été épargnée par manque de Zyklon B[108].

Les livraisons de Zyklon B à la SS ne sont jamais, d'après les archives qui subsistent, effectuées explicitement pour un usage homicide[109]. La dérogation

---

[104] Le représentant de la Degesch à Dessau indique à sa direction de Francfort que 1 778,2 kg sont prêts à être expédiés ; lettre du 19 juin 1944, NI-9097.

[105] Il prévoit la répartition suivante, reposant en fait sur un total de 13 t : 2,5 t pour la Wehrmacht et la SS (« y compris les chambres à gaz d'épouillage »), 4,5 t pour la Heli, 5 t pour la Testa (dont 1,5 t pour Danzig) et 1 t d'un « contingent spécial pour les chambres d'épouillage » ; NI-10384. Alors que l'usine de Kolin était intégrée depuis 1939 comme sous-traitant de la Degesch et approvisionnait la Wehrmacht et la SS (notamment les camps de concentration de Mauthausen et de Theresienstadt) sur le territoire des anciennes Autriche et Tchécoslovaquie, le marché du Reich d'avant 1938 était donc resté, jusqu'en 1944, réservé à Dessau. Il est donc *a fortiori* très invraisemblable qu'un producteur étranger de Zyklon B comme Ugine, limité contractuellement (cf. *supra*) à son marché national, ait été amené à suppléer Dessau dans les quelques semaines qui se sont écoulées entre la destruction de cette usine (début juin 1944) et la libération de la France, de l'Oise en l'occurrence où se faisait la production d'Ugine (fin août 1944). Même s'il est impossible de l'exclure totalement, la preuve que quelque chose n'a pas eu lieu pouvant difficilement être apportée de manière formelle en histoire, on peut donc au moins constater qu'il n'existe aucun indice que du Zyklon B produit en France ait été exporté vers le marché allemand, alors que la complexité du système économique de la Degesch faisait que les différentes commandes et livraisons étaient très précisément consignées dans divers registres. Les dirigeants de la Degesch n'auraient pourtant eu aucune raison particulière de cacher cet approvisionnement après la guerre. Contrairement à ce que j'avais avancé par erreur dans un article provisoire sur la question dans *Libération* (13 mars 1997) à la suite d'une confusion avec la forme liquide du Zyklon A, une exportation de Zyklon B vers l'Allemagne aurait été possible, sa stabilité permettant un transport sans grand risque sur une grande distance. Il semble donc que les accords de sous-traitance, d'une part, et de licence, d'autre part, soient restés, même dans l'économie de guerre totale, des cadres indépassables pour le groupe Degussa.

[106] Cf. notamment NI-9964 pour le Tritox et NI-9374 pour l'Areginal.

[107] La durée garantie de conservation, de 3 ou 6 mois selon les sources (respectivement brochure Degesch s.d., NI-9912 / interrogatoire Peters, 9 mars 1948, NI-15068), pouvait en fait être dépassée avec le seul risque qu'il faille augmenter la dose employée pour une même efficacité.

[108] Observation conforme à celle de R. Hilberg, *op. cit.* , p. 773.

[109] Le cas particulier des commandes effectuées par Kurt Gerstein, *Obersturmführer* en charge du service de désinfection technique à la direction sanitaire de la SS, ne sera pas examiné dans le détail ici. Ces commandes régulières (200 kg par mois) avaient été passées directement auprès de G. Peters et, à titre exceptionnel, étaient livrées, à la demande de la Degesch, par l'usine de Dessau aux camps d'Auschwitz et d'Oranienburg, en court-circuitant la Testa. D'après les déclarations de G. Peters, K. Gerstein les auraient justifiées par un usage homicide limité à « des criminels, et, dans des cas particuliers, des handicapés physiques ou mentaux ». Le gérant de la Degesch a prétendu avoir cru que cette utilisation homicide ne dépasserait pas le cadre d'« exécutions légales » et ne pas avoir

générale, dont dispose la SS depuis avril 1941, la dispense de toute façon de justifier l'usage qu'elle en fait. Le seul moyen de repérer l'emploi homicide est de comparer les consommations des différents camps. Mais les quantités exactes livrées par la Heli et la Testa ne peuvent pas être connues de manière complète : une part importante des commandes de la SS était centralisée par le Dépôt sanitaire central *(Hauptsanitätspark)* de Berlin, commun avec la Wehrmacht, sans que leur destination finale soit connue. Il reste que la quantité livrée directement par la Testa à Auschwitz est considérable[110] : 7 478 kg en 1942 et 12 174 kg en 1943. Elle dépasse largement l'ensemble des livraisons aux autres camps de concentration (respectivement 1 618 et 5 749 kg), Sachsenhausen arrivant à un maximum de 2 913 kg en 1943. La consommation d'Auschwitz apparaît à l'évidence excessive par rapport à un usage normal du Zyklon B. Selon les estimations d'un détenu qui a assisté aux fumigations, une désinsectisation annuelle de l'ensemble des baraques du camp d'Auschwitz avec du Zyklon B — d'autres produits sont en fait également utilisés — aurait nécessité, à raison de 5 kg par baraque environ, une consommation annuelle de 1,7 t[111]. Le camp n'a par ailleurs jamais mis en service des chambres à gaz d'épouillage fonctionnant à l'acide cyanhydrique[112].

Il serait étonnant que les distributeurs de Zyklon B ne se soient pas interrogés sur les activités d'un client aussi important. Le camp représentait près d'un dixième des ventes de Zyklon B de la Testa en 1942 et 1943[113]. Ce montant et la progression

---

envisagé que le Zyklon B puisse servir à des exterminations massives. Gerstein aurait souhaité, pour « éviter des souffrances inutiles » aux victimes, que le Zyklon B soit livré sans irritant ; interrogatoire G. Peters, 26 octobre1947 ; WA-361, 36342-VIII. L'utilisation effective de ces livraisons reste incertaine, K. Gerstein s'inquiétant en mai 1944 dans une lettre à Peters de la durée de conservation d'un Zyklon « encore pratiquement non utilisé » ; NI-9908. Si du Zyklon B sans irritant a été utilisé à Auschwitz, ce serait plutôt parce que l'usine de Dessau connaissait une pénurie de bromacétate d'éthyle fourni par l'entreprise berlinoise Schering à partir de mai 1944, le stabilisateur chloré, toujours livré par l'usine d'Uerdingen de l'IG Farben, comportant de toute façon également un effet irritant ; IGF-Degesch, II 28 et 52, III 69.

[110] Selon le relevé effectué par le comptable de la Testa Alfred Zaun pour le procès Tesch ; NI-11937.

[111] Témoignage de Heinrich Schuster ; NI-11862.

[112] En raison de restrictions pour les matériaux d'étanchéification, d'autres procédés (circulation d'air chaud, ondes ultracourtes) sont utilisés pour l'épouillage ; J.-C. Pressac, *op. cit.,* p. 46. Les 19 chambres à brevet Degesch qui étaient commandées au constructeur fin 1942 (cf. NI-14167) n'auraient jamais été achevées.

[113] Les quantités totales de ventes de Zyklon B fournies par le comptable de la Testa au procès Tesch (79 t en 1942 et 119 t) ne correspondent pas aux chiffres fournis par la Degesch dans ses rapports annuels : la Testa aurait vendu 121 t en 1942, en progression de 124 % par rapport à l'année précédente. L'édition suivante n'indique pas la répartition entre la Heli et la Testa, mais l'ensemble des ventes sur le marché allemand de la Degesch étant passées de 249 à 290 t, la part de la Testa devait être encore accrue. Mais, même en prenant ces chiffres corrigés, le marché d'Auschwitz reste très important avec 6,2 % en 1942 et environ 8 % en 1943.

de 62 % d'une année à l'autre devaient nécessairement susciter un intérêt particulier au sein de l'entreprise. B. Tesch a cependant prétendu à son procès en 1946 que la consommation d'Auschwitz ne l'avait pas surpris, « parce que Auschwitz était un très grand camp et que, en outre, le camp de concentration d'Auschwitz approvisionnait d'autres camps dans le Gouvernement général de Pologne »[114]. Pour la Degesch, la part d'Auschwitz est certes moins élevée (3,0 % en 1942 et 4,2 % des ventes en Allemagne) mais elle reste économiquement non négligeable, le Zyklon B représentant un peu plus de la moitié de son chiffre d'affaires total à cette époque. Les services de l'entreprise étaient informés des livraisons dans la mesure où ils recevaient une copie de chaque commande faite à la Testa et de chaque expédition faite par l'usine de Dessau.

Les dirigeants ont pourtant tous prétendu après la guerre, en invoquant la taille du camp, ne pas avoir imaginé que ces grandes quantités puissent s'expliquer par un détournement homicide[115]. Un fondé de pouvoir a bien reconnu avoir « remarqué les importantes livraisons de la Testa à Auschwitz », mais il « n'y a rien vu de particulier lorsqu'il a appris qu'il s'agissait de fumigations de logements de masse liée au risque de typhus »[116]. En l'absence de chambres à gaz pour l'épouillage des vêtements fonctionnant à l'acide cyanhydrique, ses spécialistes auraient pu s'interroger sur l'utilité d'un traitement des seuls logements pour éliminer les poux vecteurs de l'épidémie[117]. Le directeur de la Degesch, G. Peters, n'hésite pourtant pas à prétendre, dans un interrogatoire en 1947 que, lorsqu'un responsable de la SS lui a réclamé « à l'été ou à l'automne 1944 » une importante livraison de Zyklon B justifiée « confidentiellement » par l'arrivée prochaine à Auschwitz « d'un

---

[114] Audience du 4 mars 1946, p. 26, BA.

[115] Voir, par exemple, l'interrogatoire de Hans-Ulrich Kaufmann, directeur adjoint de la Degesch, qui n'aurait jamais été frappé par les grandes quantités livrées, parce que « Auschwitz était connu comme un grand camp de transit où de nouveaux transports arrivaient toujours », 17 juin 1948 ; WA-461, 36342-VIII.

[116] Interrogatoire Karl Amend, 23 juin 1948 *; ibid.*

[117] J.-C. Pressac semble adhérer à cette version lorsqu'il considère, sans préciser sa source, que 97 % du Zyklon B commandé servait à l'épouillage et que la direction du camp exagérait en août 1942 ses besoins en gaz homicide auprès de la direction économique de la SS à Berlin, pour éviter d'avouer qu'elle ne contrôlait pas l'épidémie de typhus ; *op. cit.*, p. 46-47. Avec « 2 à 3 % [qui suffiraient] aux gazages homicides », la question de l'évidence d'un détournement ne se poserait alors plus guère pour les entrepreneurs. Si J.-C. Pressac sous-estime probablement la part de l'utilisation homicide, il reste que cet usage ne suffit effectivement pas à expliquer les quantités consommées par Auschwitz, à moins que les SS aient employé des doses bien supérieures à celles requises ou que les fumigations de bâtiments aient été beaucoup plus fréquentes que ce qu'indiquait le témoin Schuster (cf. *supra*). L'argument de B. Tesch d'une centralisation par Auschwitz des commandes pour d'autres

quart de million de Juifs hongrois », il « n'a pas, avec une fibre de ses pensées, imaginé que cela pourrait être pour autre chose que l'épouillage ou la lutte contre le typhus. » Il reconnaît, dans un demi-aveu, qu'il avait bien connaissance d'un usage homicide du Zyklon B, mais qu'il « croyait à la version de Gerstein selon laquelle étaient concernées seulement occasionnellement des idiots et autres. (…) Un homme raisonnable, pensant normalement ne pouvait pas considérer comme possible que des milliers ou des dizaines de milliers de personnes soient assassinées »[118]. G . Peters ne se serait donc pas interrogé sur la possibilité qu'un seul camp, même important, puisse héberger un tel nombre de détenus supplémentaires. Ce discours de justification *ex-post* peut bien sûr être tenu pour un simple mensonge[119], mais il peut aussi être considéré comme représentatif de la manière dont une grande partie des élites allemandes ont protégé leur bonne conscience face au génocide. Elles disposaient de nombreux indices, mais elles n'ont pas voulu savoir, concevoir et *a fortiori* dénoncer l'extermination de masse.

Ces « hommes ordinaires », selon le titre de l'ouvrage de Christopher Browning[120], ont ainsi, au moins par leur indifférence, été complices du génocide. Ils n'ont certes été que l'un des multiples maillons d'un rouage criminel, sans en prendre forcément conscience, dans cette grande division du travail qui caractérise le meurtre industriel. Le grand éclatement des structures du groupe Degesch a contribué à une dilution apparente des responsabilités. « Nous avions trop de choses à faire à la

---

camps polonais mériterait, au-delà de son caractère disculpant pour l'intéressé, d'être pris en considération.

[118] Interrogatoire de Peters du 26 octobre 1947 ; Yad Hashem, 02/9776 (copie transmise par F. Brayard).

[119] Des témoignages minoritaires d'employés en rupture avec les entreprises peuvent accréditer cette version. C'est plus net dans le cas de la Testa : un ancien aide-comptable de la Testa a déclaré en août 1945 avoir lu, en 1942, un rapport de mission de B. Tesch évoquant une réunion avec des SS à Berlin sur la mise en œuvre des gazages humains. Ce rapport n'a pas été retrouvé, mais son témoignage a été partiellement confirmé par deux secrétaires ayant également quitté entre temps l'entreprise : l'une a déclaré avoir tapé un rapport évoquant « la possibilité que le Zyklon B soit utilisé pour d'autres fins [que la lutte antiparasite] », l'autre que B. Tesch lui avait annoncé oralement, après lui avoir dicté un rapport, que le Zyklon B était utilisé à des fins homicides ; audience du 1er mars 1946, p. 26 et 30, BA. A la Degesch, seul le fumigateur Walter Leonhardt, licencié en août 1945, a fait état d'une connaissance partagée de l'usage homicide du Zyklon B dans l'entreprise avant la fin de la guerre. Il a déclaré l'avoir appris dans une conversation en tête-à-tête en janvier 1945 avec une fondée de pouvoir de la Heli ; celle-ci a contesté cette version en disant « ne pas se souvenir que cette conversation ait eu lieu avant l'arrivée des Américains » et qu'il s'était agi « d'une discussion générale au bureau » ; confrontation des deux témoins, 20 avril 1948, WA-461, 36342-VIII.

[120] Paris, Les belles lettres, 1994, pour la traduction française.

Degesch pour nous occuper du travail des autres », a dit l'un de ses fondés de pouvoir après la guerre[121].

Le positionnement idéologique ou politique des uns et des autres ne semble pas avoir joué un rôle déterminant. Ils n'étaient pas des nazis de la première heure. B. Tesch, le plus engagé, est devenu membre du NSDAP le 1er mai 1933 et « supporting member » de la SS à la même date[122]. G. Peters, membre de la SA depuis novembre 1933, n'a rejoint le parti qu'en 1937, l'accès étant fermé pendant 4 ans pour éviter les adhésions opportunistes. Deux de ses principaux collaborateurs à la Degesch, qui déclarent également ne pas avoir eu connaissance de l'usage génocidaire du Zyklon B, sont présentés comme des « adversaires du nazisme »[123]. Tous ne semblent pas avoir eu d'activités politiques particulières et s'être consacrés exclusivement à leurs affaires. Il n'existe pas non plus d'indice d'un engagement antisémite. B. Tesch a été au début de sa carrière l'assistant personnel du professeur de chimie Fritz Haber, privé de sa chaire en 1933 par les mesures raciales. G. Peters aurait été très affecté par l'incendie des synagogues de 1938[124]. Le régime nazi semble surtout avoir été pour eux un moyen de réaliser leurs grandes ambitions professionnelles. B. Tesch a profité des nouveaux débouchés à l'Est en général, et de ses bonnes relations avec la SS en particulier, pour rattraper son retard par rapport à la Heli après la campagne occidentale. G. Peters, qui a multiplié les déclarations et articles enthousiastes sur l'évolution favorable, pour la « santé du peuple », de la lutte antiparasite dans cette « nouvelle époque » [125], a trouvé dans l'économie dirigée un efficace instrument de concentration des pouvoirs à son profit. Au-delà de leur culpabilité réelle, leurs sorts judiciaires contrastés dans l'après-guerre semblent aussi devoir s'expliquer par leurs images respectives dans l'entreprise. B. Tesch est décrit comme un homme peu sympathique, ne traitant pas toujours ses employés de manière juste[126]. A l'inverse, G. Peters, qui « faisait son

[121] Témoignage du 23 avril 1948 ; WA-461, 36342-VIII.
[122] Selon la traduction anglaise de la déclaration de Tesch ; 31 octobre 1945, Public Record Office (Londres), WO 309/1602, ZZ 32 (copie transmise par F. Brayard). Interrogé à l'audience de son procès, il prétend s'être contenté de cotiser 2 RM par mois pendant un ou deux ans ; 4 mars 1946, p. 20, BA.
[123] Témoignage d'une ancienne employée de la Degesch E. Bürner, WA-461, 36342-IX.
[124] *Ibid.* Témoignage confirmé par une ancienne employé de G. Peters ; 19 avril 1948, WA-461, 36342-VIII.
[125] G. Peters, art. cit., 1941, p. 111.
[126] Selon le témoignage d'un ancien employé ; audience du 1er mars 1946, p. 38, BA.

possible pour aider les gens dans l'entreprise », n'aurait pas suscité les mêmes rancœurs[127].

Épilogue : L'examen judiciaire des responsabilités individuelles dans l'après-guerre et la survivance des entreprises

Il n'y a pas eu dans l'après-guerre de procès de l'ensemble du système économique du Zyklon B. La mise en cause judiciaire des responsabilités des différents éléments s'est faite de manière dispersée et partielle. La question centrale a été celle de la connaissance que les acteurs pouvaient avoir de l'usage homicide du Zyklon B livré à la SS. La première procédure, ouverte par les Anglais à Hambourg à la suite de la dénonciation d'un ancien aide-comptable, n'a concerné que trois dirigeants de la Testa, B. Tesch et deux de ses adjoints. Le témoignage de l'accusateur ayant été, malgré son caractère minoritaire dans l'entreprise (cf. note *supra*), considéré comme fiable, le tribunal militaire a condamné B. Tesch, en compagnie de l'un des coaccusés (le troisième étant relaxé), à la peine de mort en mars 1946. Après rejet d'une demande de grâce, la sentence a été exécutée deux mois plus tard. L'implication des dirigeants de l'IG Farben dans la gestion de la Degesch est ensuite l'une des accusations retenue dans l'un des procès complémentaires mené par les Américains. Mais la culpabilité des trois membres du CA de la Degesch poursuivis[128] n'est pas retenue sur ce point par le tribunal dans son jugement de juillet 1948, l'accusation n'ayant pas réussi à démontrer que les informations qui leur étaient transmises leur permettaient d'avoir connaissance d'un détournement homicide du Zyklon B. Les procureurs américains ayant alerté le Parquet de Francfort sur le rôle de la Degesch et de la Degussa, un mandat d'arrêt est lancé en février 1948 contre G. Peters et trois de ses adjoints, ainsi que contre les 4 dirigeants de la Degussa siégeant au CA de la Degesch[129]. Mais ces derniers bénéficient rapidement d'un non-lieu pour les mêmes raisons que leurs collègues de l'IG Farben, alors que leur implication dans la gestion de la Degesch est pourtant beaucoup plus directe (cf. *supra*). Les autorités soviétiques refusant de livrer l'ancien

[127] Témoignage d'E. Bürner qui parle d'une « orientation sociale marquée » ; *op. cit.*
[128] Sur les 5 représentants de l'IG Farben au CA, l'un est décédé, sans être remplacé, en 1943 et un second est dispensé de poursuites pour raison de santé.
[129] Le 5e représentant du groupe Degussa, le fondateur de la Heli W. Heerdt, qui a été écarté sur pression de la Gestapo de la direction de la Heli en 1941 (cf. *supra*) sans être remplacé au CA de la Degesch, n'est pas mis en cause.

directeur technique W. Rasch, reconverti comme spécialiste de la désinfection dans l'administration sanitaire du Land de Saxe, ils ne sont que trois dirigeants de la Degesch à comparaître devant la cour d'assises de Francfort en mars 1949. Le gérant adjoint et le fondé de pouvoirs sont relaxés ; seul G. Peters est condamné à 5 ans de réclusion, le tribunal ne retenant comme charge que les livraisons explicitement à usage homicide à K. Gerstein. Ces commandes ayant transité par une filière inhabituelle, à la suite d'un arrangement personnel entre les deux hommes, l'ensemble du système Degesch se trouve ainsi disculpé. Le Parquet fait appel contre une sanction qu'il juge insuffisante. Commence alors une longue série de 7 nouvelles audiences successives, qui, après d'autres recours de la défense, se termine finalement en mai 1955 par un acquittement. B. Tesch et son adjoint restent donc les seuls acteurs du système définitivement condamnés, les gérants des entreprises sous-traitantes de Dessau et de Kolin, implantées dans des territoires sous contrôle soviétique (future RDA et Tchécoslovaquie), n'ayant jamais fait l'objet de poursuites.

Ces procédures judiciaires contre les dirigeants n'ont jamais remis en cause le système économique du Zyklon B. Les entreprises ont poursuivi leur activité sans changement majeur. Après la disparition de son propriétaire B. Tesch, une nouvelle Testa est recréée en 1947 avec à sa tête, comme gérant, son ancien collaborateur relaxé[130]. L'élimination de Tesch permet à la Degesch d'avoir des relations moins conflictuelles avec son représentant commercial ; elle reprend en 1952 une participation de 30 % au capital. La Degesch continue sans G. Peters, qui a quitté la direction dès l'automne 1945, bien avant que des poursuites judiciaires soient lancées contre lui[131]. Les pouvoirs importants qu'il avait accumulés sous le nazisme ont probablement fait craindre à la société-mère Degussa qu'il prenne une trop grande autonomie[132]. Le problème principal de la Degesch à cette époque est de retrouver une unité de fabrication pour le Zyklon B, la production de ses deux usines

---

[130] J. Kalthoff, M. Werner, *op. cit.,* p. 209-213.

[131] Il aurait été prévu qu'il reste « collaborateur libre » de la Degesch, mais cela ne se serait pas réalisé ; interrogatoire du 9 mars 1948 ; WA-461, 36342-VIII. Le rapport annuel de l'exercice 1945 ne donne pas d'explication à son départ ; DA.

[132] Son prédécesseur H. Stiege, qui lui aurait laissé le poste de *Betriebsführer* « en 1938 ou 1939 parce qu'il avait une grande-mère non arienne » avant de s'engager dans la Wehrmacht, indique que Peters aurait été jalousé pour sa carrière rapide par des gens plus anciens de la Degesch ; Stiege, qui se dit « très lié » au patron de la Degussa H. Schlosser, le remplace à son retour de captivité en septembre 1946 ; témoignage du 15 avril 1948, WA-461, 36342-VIII. On sait (cf. *supra*) que G. Peters

sous-traitantes ne lui étant plus destinée[133]. Avant même la capitulation, des discussions avaient été entamées avec l'usine d'IG Farben de Ludwigshafen, qui fournissait déjà plusieurs autres produits à la Degesch, pour reprendre la fabrication de Zyklon B. Le démarrage s'effectue lentement à la fin 1945, en raison de la pénurie de matières premières[134]. L'administration française qui contrôle l'usine ne s'y oppose pas et elle mentionne ensuite dans ses rapports mensuels, sans commentaire particulier, les quantités fabriquées[135]. Le Zyklon B ne fait pas partie des produits chimiques à usage militaire interdits. Dans les années cinquante, la Degussa réintègre la production au sein de son groupe, dans sa filiale Wesseling, avec G. Peters, alors en liberté provisoire, de retour comme chef de la fabrication d'acide cyanhydrique[136]. Le Zyklon B reste un produit important pour la Degesch, surtout à l'exportation, même si sa part dans le chiffre d'affaires tend à tomber en dessous de 10 % dans les années 60, avec des ventes de l'ordre d'une soixantaine de tonnes en moyenne. Ce n'est qu'à la fin des années 70 que la Degesch remplace progressivement la marque Zyklon par celle, moins chargée historiquement, de Cyanosil. Enfin, en 1986, l'entreprise, qui avait gardé les même actionnaires, Bayer ayant simplement remplacé l'IG Farben déconcentrée, est cédée à une PME spécialisée de Laudenbach (Bade-Wurtemberg).

La Degussa est cependant rattrapée par son histoire lorsqu'en 1998, en plus d'autres accusations concernant son activité principale de récupération des métaux précieux, elle est attaquée, dans une plainte déposée aux Etats-Unis par des descendants des victimes de la Shoah, pour les profits réalisés dans la vente de Zyklon B aux camps d'extermination. Cette accusation, qui avait été rapidement écartée dans l'après-guerre, ne comporte pas *a priori* un grand risque financier. Les dividendes qu'elle a reçu de sa filiale Degesch n'ont jamais dépassé 85 000 RM par

---

s'était permis de prendre une décision aussi importante que le retrait du capital de la Testa en 1942 contre l'avis de Schlosser.

[133] Après l'arrêt de la production de Zyklon B dans les autres pays occidentaux, ces usines devenues des entreprises d'Etat sont même les seuls concurrents de la Degesch sur l'important marché de l'Europe du Sud et du Sud-Est ; rapports annuels Degesch 1959 et 1965 ; DA.

[134] Rapport annuel Degesch 1945 et 1946.

[135] Cf. les rapports conservés aux archives de l'Occupation française en Allemagne à Colmar, à diverses cotes du fonds AEF. Les quantités annuelles, très inférieures au programme prévu en raison des pénuries, sont de l'ordre d'une trentaine de tonnes par an.

[136] L'« urgence de ce programme de fabrication » sert même de justification à des demandes de maintien en liberté provisoire en 1954 ; cf. diverses correspondances ; WA-461, 36342-VI.

an, soit une somme inférieure au salaire d'un simple membre du directoire[137]. Ce n'est pas l'appât du gain qui animait ses dirigeants sous le nazisme. L'enjeu principal était pour eux de ne pas perdre leur position dominante en Allemagne sur le marché des produits cyanurés en général, et de l'acide cyanhydrique en particulier. Cela impliquait de ne pas être très regardant sur la nature des débouchés. A ce titre, l'implication morale du groupe Degussa est plus embarrassante.

Hervé Joly (CNRS-Centre Pierre Léon d'histoire économique et sociale, Lyon)

[137] Cf. *supra*. Il ne faut cependant pas exclure que les liens étroits entre la Degesch et la Degussa aient permis, par de discrètes astuces comptables, de faire remonter des bénéfices supplémentaires à la maison-mère. La Degussa revendait en principe à la Degesch l'acide cyanhydrique au prix payé aux usines sous-traitantes, mais des marges pouvaient exister sur la fourniture d'autres composants. Un examen rapide des bilans financiers de la Degussa montre par exemple, pour l'exercice 1942/43, un revenu exceptionnel correspondant à une facture d'emballage pour la Degesch de 112 830,53 RM dont la réalité serait à préciser ; RFI 4.2/68, DA. Même si les enjeux financiers restent faibles, l'hypothèse mériterait un examen plus approfondi.